



Charte architecturale et paysagère

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE BESBRE SOLOGNE-BOURBONNAISE



"Poursuivre et multiplier les actions déjà engagées"

■ *Ce document confirme ce que chacun d'entre nous avait pu constater sur le territoire de la communauté de communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise : d'une part, une certaine dégradation du patrimoine bâti (anciennes fermes avec leurs dépendances inhabitées, manoirs en état de délabrement, moulins abandonnés, maisons à structures de bois qui s'écroulent....) et d'autre part une modification sensible des paysages traditionnels souvent liée à de nouvelles pratiques agricoles (arrachage des haies par exemple) ou tout simplement, à un mauvais entretien (berges des rivières, abords du canal....). Ajoutons à cela l'abandon ça et là des épaves d'automobiles, de matériels agricoles usagés, l'existence de décharges sauvages et la dégradation progressive de la qualité de l'eau.*

Ceci étant, ne faisons pas non plus de catastrophisme. On observe fréquemment des opérations de restauration et notre environnement est encore plaisant.

Néanmoins, il faut être vigilant. L'idée d'un observatoire du patrimoine et du paysage suggérée dans cette étude me paraît excellente à cet égard avec non seulement un rôle de surveillance, mais également d'animation et de sensibilisation.

Il faut encore poursuivre et multiplier les actions déjà engagées sur le territoire : classement du site du Puy-Saint-Ambroise à Saint-Léon, programme de restauration de maisons à pans de bois, mise en place d'un pôle d'économie du patrimoine.....

Nombreuses sont les préconisations contenues dans ce document. À nous d'en tenir compte pour favoriser la sauvegarde de notre patrimoine et le maintien d'un cadre de vie agréable".

JEAN PIERRE HULLIARD,

président de la communauté de communes du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise.

SOMMAIRE

Le mot du président

Présentation de la communauté de communes du Val de Besbre Sologne Bourbonnaise

I. Le patrimoine naturel	8
Caractéristiques biophysiques	8
L'omniprésence de l'eau	9
La diversité du paysage	9
Le cadre de vie	11
Un environnement de qualité qui bénéficie de protections	12
L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique).....	12
L'inventaire ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)	13
Le réseau Natura 2000.....	13
Un site inscrit : le Puy Saint-Ambroise.....	13
Les zones humides.....	15
Des ressources en eau de qualité, mais à surveiller	16
L'état des aquifères.....	16
La préservation du bocage.....	17
Le renouvellement des arbres isolés.....	18
Les espèces d'arbres "exotiques" qui ponctuent le paysage	18
II. Les formes urbaines	19
Les implantations urbaines.....	19
Le rôle structurant de l'eau	19
Typologie des formes urbaines	21
Le bâti groupé	21
Le bâti circulaire.....	21

Le bâti linéaire groupé.....	22
Le bâti linéaire aéré.....	22
Le village éclaté.....	22
Le bâti isolé.....	22
Les structures urbaines et le bâti.....	23
Maîtriser l'extension urbaine et préserver la cohérence du bâti.....	23
III. Les autres éléments identitaires.....	34
L'identité architecturale du territoire.....	34
Ouvertures, ornements et détails constructifs.....	34
Les matériaux.....	34
Ouvertures, ornements et détails constructifs.....	35
Le petit patrimoine.....	36
Les fermes traditionnelles bourbonnaises.....	36
Les maisons rurales.....	37
Les maisons à pans de bois et à colombages.....	38
Les maisons de bourg, les maisons de maîtres.....	39
Des parcours à valoriser.....	40
Le patrimoine religieux.....	42
Une vallée de châteaux.....	43
IV. Les projets et réalisations en cours.....	46
Les actions engagées par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.....	46
Le schéma départemental de l'environnement.....	46
La charte d'itinéraire "1 % paysage et développement ".....	47
Le <i>plan Loire grandeur nature</i>	48
Le patrimoine, vecteur de développement : le Pôle d'économie du patrimoine (PEP).....	49
Des associations très actives et créatives.....	50

V. Axes stratégiques, préconisations et « fiches actions »	53
Un projet global pour des actions locales.....	53
Axe stratégique n°1	54
■ Fiche action n° 1 : un observatoire du paysage et du cadre de vie	54
■ Fiche action n° 2 : des fiches et un livre de référence sur les richesses et la mémoire du territoire.....	60
■ Fiche action n° 3 : recenser, préserver, valoriser des arbres natifs ou exotiques : une étude, une exposition, un arboretum.....	63
■ Fiche action n° 4. préserver le bocage : un guide de référence et des actions de sensibilisation (voir les fiches n°1 et 2 et la fiche SIG).....	66
■ Fiche action n° 5. La qualité de l'eau.....	67
Axe stratégique n°2	69
■ Fiche action n° 6. Un plan de référence pour le développement et l'aménagement urbain (voir aussi la fiche 5).....	69
■ Fiche action n° 7. Un outil de diagnostic et de planification avec un SIG ?	69
Axe stratégique n°3	72
■ Fiche action n° 8. Un guide de référence pour l'aménagement des bourgs et le bâti.....	72
■ Fiche action n° 9. Un habitat « durable ».....	78
Axe stratégique n°4	81
■ Fiche action n° 9. Un chantier d'insertion pour la récupération, le stockage et la réutilisation des matériaux anciens, du bois.....	81
ANNEXES	87
Bibliographie/ Sitographie :	87
Les entretiens réalisés.....	90

La communauté de communes du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise

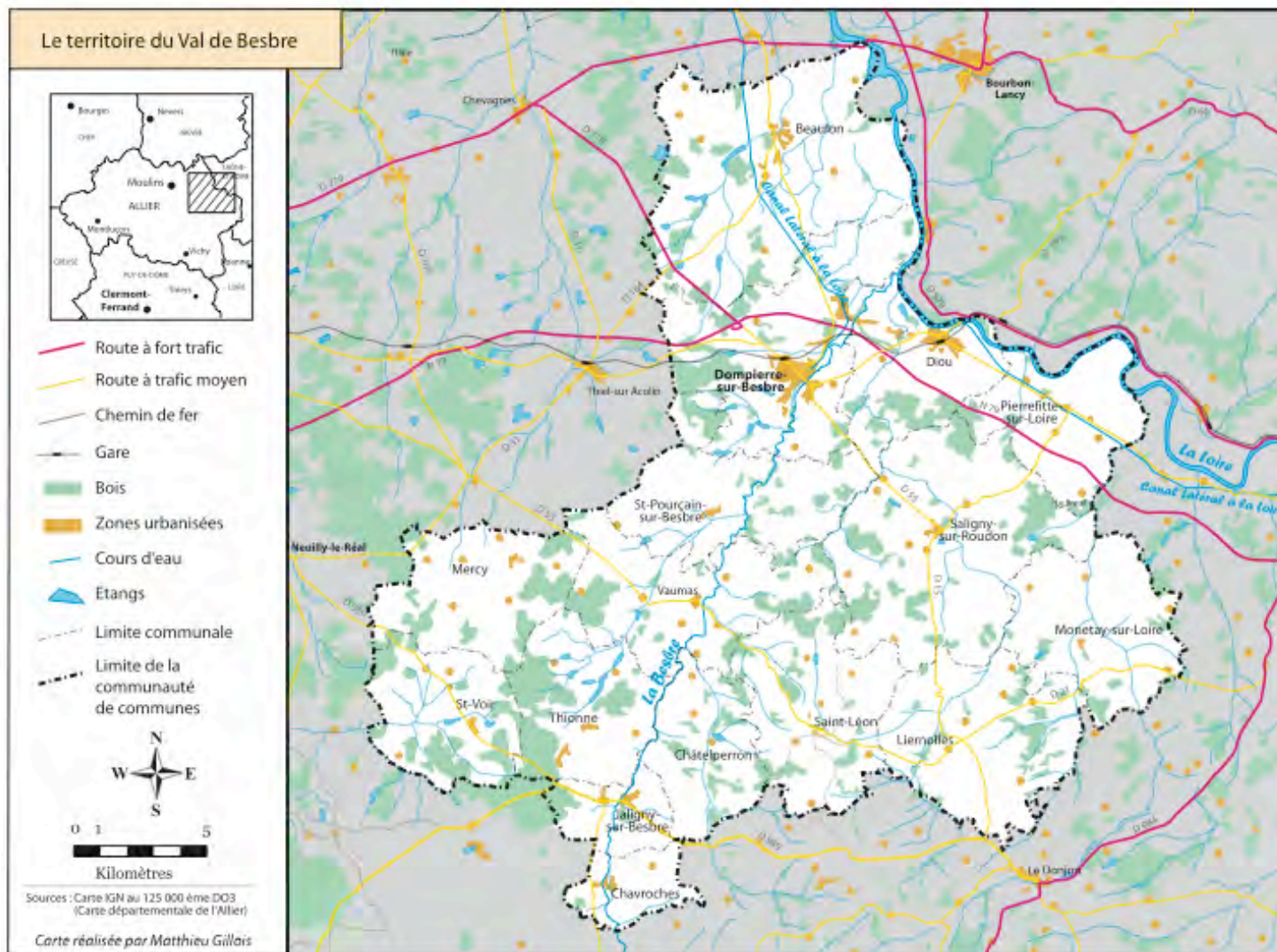
La communauté de communes du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise a été créée le 1er janvier 2002. Elle est présidée par Jean-Pierre Hულიard, ancien adjoint au maire de Dompierre-sur-Besbre. Régie par une Taxe Professionnelle Unique (TPU), synonyme de solidarité entre les communes, elle est née de leur volonté partagée d'oeuvrer ensemble pour la revitalisation d'un territoire rural en reconversion.

Situé à l'extrémité nord-est de l'Allier, le territoire est délimité au nord par la vallée de la Loire et au sud par les premiers contreforts des Monts du Bourbonnais. L'activité agricole y garde une place prépondérante. Le paysage traditionnel est composé de pâturages, de haies taillées qui côtoient de grandes exploitations créalières, de bois, de zones humides, répartis sur une zone de collines au relief peu accentué. Il est ponctué de châteaux, auxquels s'ajoute un riche patrimoine architectural : églises de briques polychromes, maisons à pans de bois et colombages, fermes bourbonnaises, grosses demeures, moulins, fours à chaux, carrières, ...

Le recensement de 1999 attribuait au territoire 12 039 habitants (12334 habitants avec double compte), soit 23,6 habitants au km², pour une moyenne nationale de 108 habitants au km² en 2003 et une moyenne départementale de 47 habitants au km². Malgré une reprise de la dynamique démographique dans certaines communes, sous l'effet de l'arrivée de nouveaux habitants attirés par la tranquillité et la qualité du cadre de vie, cette évolution à la baisse devrait se confirmer à plus long terme.

Composé au départ de quinze communes, regroupées autour de Dompierre-sur-Besbre, l'ECPI s'est agrandi en accueillant Beaulon en janvier 2004. Il rassemble désormais : Chatelperron, Chavroches, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Jaligny-sur-Besbre, Liernolles, Mercy, Monetay-sur-Loire, Pierrefitte-sur-Loire, Saint Pourçain-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon, Thionne, Vaumas, Saint-Léon, Saint-Voir.

Les élus se sont donné aujourd'hui pour défi de développer de nouvelles activités de services, tout en recréant une dynamique autour des ressources traditionnelles et de la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales du territoire. Et ce, dans un souci d'équilibre dans la gestion des espaces et de solidarité entre les acteurs économiques et les classes d'âge. C'est dans cet esprit, de créativité au service du développement, d'engagement commun pour la préservation de la mémoire du territoire et de son patrimoine, mais aussi d'ouverture et de solidarité, que s'inscrit cette charte architecturale et paysagère de la communauté de communes du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise.



I. Le patrimoine naturel

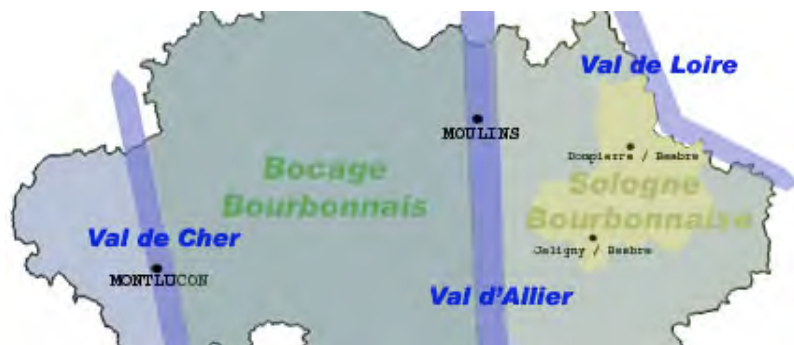
« On a les paysages qu'on mérite, les paysages nous ressemblent.
Le paysage indigne à hauteur d'homme est plus intéressant que le beau paysage ».
JEAN-ROBERT PITTE, président de l'université Paris-Sorbonne

Les richesses du territoire offrent une opportunité pour le développement local : richesse du patrimoine et d'un passé dont l'histoire se lit encore dans le paysage, des écosystèmes, des milieux, hétérogénéité du paysage et étendue des espaces.

Caractéristiques biophysiques

Bien commun de la collectivité, le paysage est la mémoire des actions des générations passées. Il est le terrain et la matière des projets de celles d'aujourd'hui et demain. Son analyse est un exercice en partie subjectif. Elle suppose aussi l'étude de données géographiques, liées à l'histoire du territoire, ainsi que celle des pratiques et projets locaux. Une étude et des entretiens sur le terrain ont également permis ici de recenser les éléments clés du patrimoine paysager et les valeurs qui lui sont attachées par les acteurs de la communauté de communes.

Le département de l'Allier est délimité à l'Est et à l'Ouest par des vals. À chaque interfluve correspond un paysage spécifique. Atypique, le bocage bourbonnais, à l'Ouest, est délimité par le val de Cher et le val d'Allier.



Les grandes caractéristiques du paysage

<i>Topographie</i>	Orientation Sud/Nord Région collinaire découpée principalement par la vallée de la Besbre. Puy Saint Ambroise (442 m). Délimitation à l'Est par la vallée de la Loire, au Sud par les premiers contreforts des Monts du Bourbonnais.
<i>Pedo-morphologie</i>	Dépôts quaternaires sables et argiles (et mélanges). Substrat granitique et gréseux. Affleurement granitique au Puy St Ambroise (tertiaire)
<i>Paysage et écosystème</i>	Bocage à maille variable avec quelques paysages ouverts. Présence importante de couverts forestiers résiduels (chêne, hêtre, peuplier...) sur l'ensemble de la zone. Zones humides (nombreux étangs, canal latéral à la Loire, utilisé principalement pour les activités de plaisance-.
<i>Situation de l'habitat</i>	Habitat regroupé en petites zones « urbanisée », fortement dispersé en zone rurale.

L'OMNIPRESENCE DE L'EAU



Entre le val de Loire et le val d'Allier, la communauté de communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise est une entité paysagère spécifique au sein du département.

Le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise possède un terrain généralement sableux et limoneux, engorgé d'eau, sur un plancher argileux.

Ce territoire hydromorphe est structuré par **deux cours d'eau : la Besbre et la Loire**, ainsi que par la présence du Roudon, du canal latéral à la Loire, et de nombreux **étangs, ruisseaux et zones marécageuses**.

L'eau est un élément structurant du patrimoine naturel.

LA DIVERSITE DU PAYSAGE

L'originalité paysagère du Val de Besbre tient aussi à sa **diversité**. Un **bocage traditionnel**, assez bien préservé coexiste aussi avec de **grandes cultures de type openfield**, en particulier sur les bords de Loire, et **des massifs forestiers** généralement résiduels (chêne pédonculé dit *Quercus Robur*, hêtre, peuplier...). De nombreux **édifices** (châteaux, églises, fours..) ponctuent le paysage.



Un paysage d'une grande diversité: zones humides, bocage, grandes cultures, bois, belles demeures et châteaux © Etienne Fradin

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

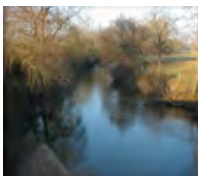
Les caractéristiques géologiques, le relief, l'occupation du sol, façonnent quatre principales entités paysagères.

Zone vallonnée ouest



Relief peu marqué à l'Est, plus vallonné au Sud ([butte de Saint-Léon](#)).
Bocage résiduel mais dominant.
Parcelles de taille moyenne à grande.
Zone mixte de prairies permanentes et cultures - prairies temporaires.
Couvert forestier important et disséminé.

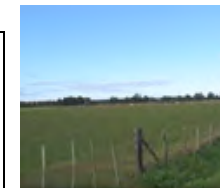
Zone Val de Besbre



Versants convexo-concaves ; fond plat à largeur variable (lit majeur).
[Bocage à mailles serrées](#).
Parcelles agricoles de petite taille.
Prairies permanentes encore importantes.
Couvert forestier résiduel en bosquet.

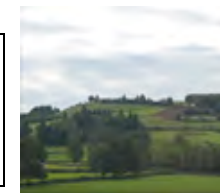


Zone Val de Loire



Plateau très légèrement vallonné.
Paysage ouvert ; parcelles de grande taille ;
Zone mixte de culture et prairies ;
[Couvert forestier important autour de Dompierre-sur-Besbre](#) et résiduel sur les bords de la Loire.

Zone vallonnée Est

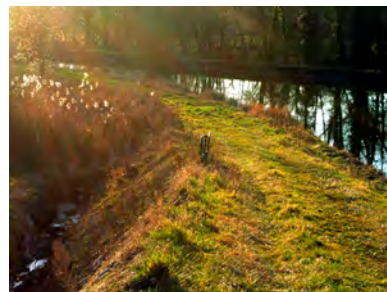


Plateau très légèrement vallonné.
Paysage semi-ouvert .
Parcelles de taille moyenne à grande.
Zone de cultures et de prairies.
Couvert forestier de taille moyenne.
[Présence d'étangs dans les bas-fonds](#).

Les paysages environnants « signent » aussi le territoire :

- au nord, la Sologne Bourbonnaise est un pays de pâtures humides et de **bocage** à mailles variables ; **le bocage traditionnel** est très présent autour de la vallée de la Besbre, sur de petites exploitations ;
- sur le flanc Ouest, le Val d'Allier est en grande partie voué à la **grande culture** mécanisée.

On trouve également quelques **massifs forestiers** (en partie privés comme à Monétay-sur-Loire). Autrefois exploités en taillis et/ou en futaie, ils représentent aujourd'hui un **atout touristique à valoriser par variété** - chêne pédonculé, charme... (voir plus loin dans ce documents nos recommandations).



Val (Chatelperron), bord du canal (Diou), plateau (Chavroches) et grange (Jaligny-sur-Besbre) © Etienne Fradin

LE CADRE DE VIE

Longtemps victime d'un fort exode rural, comme tous les espaces ruraux français, le Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise a perdu des habitants après la Seconde Guerre Mondiale. L'exode rural s'y poursuit jusqu'à une période très récente (et après 1999).

Les entretiens réalisés avec les maires de l'EPCI confirment un maintien, voire une reprise de la croissance démographique par apport migratoire dans une partie des communes, avec une petite rurbanisation. La faible anthropisation de la communauté de communes (23,6 habitants au km²), la qualité du paysage rural et la tranquillité du territoire constituent, en effet, un attrait pour des populations d'origine urbaine à la recherche d'un meilleur cadre de vie (" Les personnes qui viennent s'installer sur la commune recherchent le calme, l'espace et la tranquillité " - Moneta-sur-Loire (...). " Des personnes de Paris ou de la région sont aussi venues s'installer, soit 20 familles en 15 an.s" - Mercy). La même évolution est constatée depuis peu à l'échelle régionale.

Malgré le relatif éloignement des centres urbains (entre 30 et 40 minutes de temps de parcours en voiture pour relier Moulins), une nouvelle population est aussi attirée par les **possibilités d'emploi dans la zone ou à proximité**, autant que par **le calme et la tranquillité du territoire**. Le faible coût du foncier joue également un rôle décisif. La hausse de la demande de logements est révélatrice de cet effet d'attraction. Les offres de logements sont dans la plupart des communes désormais inférieures aux demandes.



Calme et tranquillité dans un cadre de vie rural préservé entre Diou et Jaligny-sur-Besbre © Etienne Fradin

UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE QUI BENEFICIE DE PROTECTIONS

La préservation de la diversité et de la qualité des espaces naturels est une composante essentielle du cadre de vie du territoire. Les plus remarquables des sites d'intérêt environnemental font aujourd'hui l'objet de mesures de protection (site classé, ZNIEFF, ZICO, sites Natura 2000,..). Ces inventaires sont gérés au niveau régional par la DIREN.

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique)

Le programme ZNIEFF, inventaire national établi par le ministère de l'Environnement, est un outil d'aide à la décision pour préserver les richesses naturelles du territoire au moment des choix d'aménagements. Il permet aussi l'évaluation et le suivi des éléments les plus remarquables du patrimoine naturel national. **L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.**

- **Les ZNIEFF de type 1** sont généralement de faible superficie. Elles abritent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique locale, régionale, nationale ou européenne.
 - [ETANGS DU LAC ET CHANTALOUETTE](#). D'une superficie de 8 hectares, située au milieu de prairies et de cultures, cette Znieff accueille des oiseaux d'eau (grèbe huppé et castagneux, rousserolle effarvate, héron blongios en nidification), des tortues (cistude d'Europe), ainsi que des espèces végétales remarquables de type scirpe lacustre, rubannier, iris faux-açore, utriculaire (espèce aquatique)...
 - [RIVE DE LOIRE MOLINET-BEAULON LIT MOYEN](#). Zone alluviale de 5000 hectares, elle comprend environ 150 espèces d'oiseaux : sterne naine et pierregarin, hirondelle de rivage, saumon atlantique, alose feinte et des espèces végétales de types pelouses xérophiiles, nitrophiles, marsilée à 4 feuilles, ripisylve.
 - [RIVE DE LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE-GANAY SUR LOIRE-LIT MOYEN](#).
 - [ETANG DES TREFFOUX](#). D'une superficie de 4,5ha, il abrite entre autres la cistude d'Europe ou tortue bourbeuse, en hivernage la bécassine des marais (oiseau migrateur), ainsi qu'une espèce de nénuphars (magnocariçaises) et de joncs (scirpe lacustre).
 - [ETANG DES FOUGIS](#). Situé au milieu de prairies pâturées, d'une surface de 5 hectares, il accueille des espèces animales de type riccia flottante (petite hépatique), utriculaire australe (espèce insectivore), cistude ou tortue bourbeuse et constitue un site de nidification, de passage et d'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux.
- **Les ZNIEFF de type 2** concernent de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, dotés de potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones ponctuelles de type 1 et des milieux intermédiaires de valeur moindre, mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.
 - [VAL DE LOIRE](#).
 - [SOLOGNE BOURBONNAISE](#).

L'inventaire ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

L'inventaire des ZICO a été établi en France, en 1991. La directive *Oiseaux* de 1979 énumère les espèces les plus menacées sur le territoire de l'Union Européenne. Elles font l'objet de mesures de conservation spéciales de leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction.

[SOLOGNE BOURBONNAISE](#). Zone classée en niveau C (menaces et/ou dommages notables), elle souffrant de dégradations importantes, bien qu'encore réversibles (chasse, dérangement des oiseaux...). Elle abrite une grande variété de nicheurs (busards, aigle botté), grèbes, hérons, hivernants, tels que la grande aigrette ; elle constitue une voie de passage et de halte migratoire pour les grues cendrées, rapaces, ainsi que pour des espèces végétales de types chênes, ceinture d'hélophytes, saulaies, aulnaies.

[VALLEE DE LA LOIRE, LIT MAJEUR D'IGUERANDE, DECIZE](#). Large vallée alluviale, elle comprend plusieurs sites de nidification pour des espèces rares, milans noirs, oedicnèmes criards, courlis cendré, sternes pierregarin et nain.

Le réseau Natura 2000

Chaque Etat classe en **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** les sites d'intérêt particulier pour la protection d'une ou plusieurs espèces d'oiseaux (au 1er septembre 1997, la France avait désigné 105 Z.P.S pour une superficie d'environ 740 000 ha).

Depuis l'adoption de la directive *Habitats*, les États membres de l'Union doivent constituer un réseau cohérent de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** qui intègre également les ZPS désignés au titre de la directive *Oiseaux*. D'où l'appellation **Site Natura 2000** donnée en France aux ZSC comme aux ZPS.

Natura 2000 constitue ainsi un réseau écologique européen de préservation de la biodiversité. Par ses missions, la DDE de l'Allier intervient sur des sites sensibles. Elle a inscrit le développement durable et le respect de l'environnement au cœur de son action. Elle souhaite contractualiser cet objectif par la signature de chartes, sous l'autorité du préfet, avec les services de l'État porteurs de la politique Natura 2000 et les structures animatrices chargées du suivi et de l'application des documents d'objectifs.

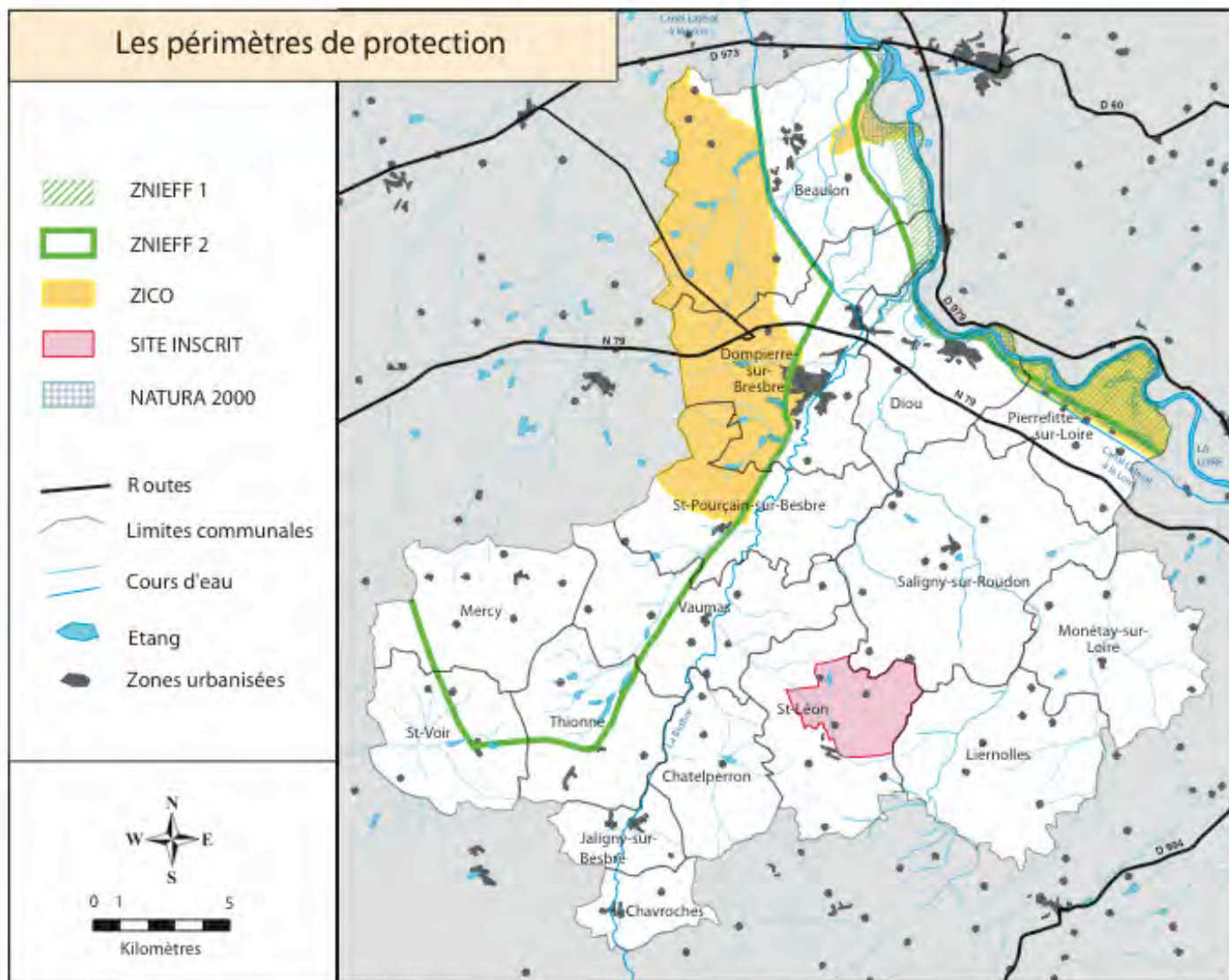
[VALLEE ALLUVIALE DE LA LOIRE](#). Sur 2940 hectares, elle abrite des espèces de poissons de type grande alose, ainsi que des habitats naturels de type forêts alluviales résiduelles, dunes continentales à pelouses à corynephorus, mégaphoraias eutrophes, rivières avec berges vaseuses et avec végétation du chenopodion rubri, lacs eutrophes, prairie marges de fauches de basse altitude, forêts mixtes bordant les fleuves...

[SOLOGNE BOURBONNAISE](#). Site couvrant 249 ha (dont 40 en eau) et éclaté en 11 étangs, elle accueille des espèces animales comme la cistude d'Europe (tortue), l'agrion de mercure (libellule), le bouvière (poisson), le triton crêté (amphibien), ainsi que des habitats de type eaux dormantes oligotropes...

Un site inscrit : le Puy Saint-Ambroise

Un site naturel, de valeur artistique, historique, scientifique ou légendaire, peut faire l'objet d'une inscription sur la liste des monuments de son département, afin d'assurer sa conservation et d'introduire la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme. L'inscription entraîne, pour les maîtres d'ouvrages, l'obligation d'informer l'administration des projets qui peuvent modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant les travaux.

Le Puy Saint-Ambroise est classé site paysager depuis 1995. Situé sur les hauteurs de Saint-Léon, il couvre 800 hectares. Il offre un point de vue sur toute la vallée de la Besbre, le massif du Morvan et, plus loin, la Bourgogne. Il est traversé par un chemin de randonnée très emprunté, en particulier par les pèlerins qui vont à Saint-Jacques-de-Compostelle ("*Un état des lieux du site inscrit du Puy d'Ambroise a été réalisé en 2004 ; il est bien entretenu par les propriétaires*"). DIREN Auvergne).



Source : DIREN Auvergne, 12/2002.

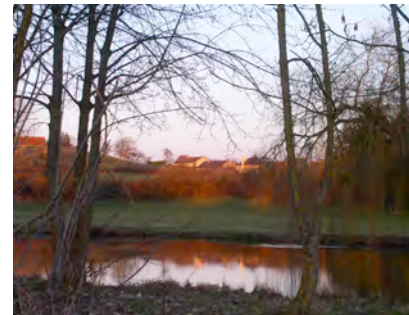
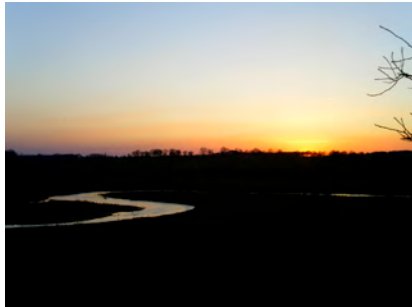
Fond de carte : carte IGN au 125 000 ème du département de l'Allier (D03).

Carte réalisée par Matthieu Gillois

Les zones humides

Le paysage du Val de Besbre est structuré par l'eau et le bocage.

Importants par leur concentration, généralement artificiels, les étangs, comme les ruisseaux et les zones marécageuses, façonnent des **espaces privilégiés pour la faune et la flore**, en particulier des sites de nidification. Ces milieux humides abritent des espèces protégées : la cistude d'Europe (tortue en voie de disparition et protégée en France), le milan noir (rapace), l'oedicnème criard (oiseau), buses, hérons, alose feinte.



Des espaces privilégiés pour la faune et flore © Etienne Fradin

Parmi les **sites naturels d'intérêt majeur** recensés sur le territoire de la communauté de communes¹, **70 % sont des espaces humides**. Également utilisés pour les **activités de pêche et de loisirs**, ils contribuent à la qualité du cadre de vie et au développement d'un tourisme vert respectueux de l'environnement.



Le canal latéral à la Loire (Diou) et la Besbre (Jaligny-sur-Besbre)s © Etienne Fradin

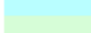

¹ Source : Conseil Général de l'Allier – Décembre 2002.

Des ressources en eau de qualité, mais à surveiller

Dans l'ensemble des bassins versants des secteurs amont, on constate une minéralisation très faible liée à la nature granitique du substrat. La qualité " mauvaise " ou " très mauvaise " pour l'altération MINE n'est liée à une pollution. **Ce faible indice de qualité est néanmoins un handicap pour la production d'eau potable.** Sur la Loire et ses affluents, toutes les altérations, excepté MINE, sont classées « bonne » à « très bonne ». **Sur la Besbre, on observe des teneurs élevées en nitrates** qui classent l'altération NITR en qualité « passable ». Cependant, **la qualité des eaux est globalement bonne**, comme l'indique l'analyse au niveau de la station Champ Bonnet (à Dompierre-sur-Besbre) pour l'année 2004 :

23000	BESBRE					Dompierre sur Besbre							
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	2003
MOOX	62	67	67	80	80	80	74	67	82	80	68	80	60
AZOT	69	80	80	80	80	66	74	80	83	80	74	77	63
NITR	42	52	55	60	63	66	66	71	72	73	60	61	60
PHOS	43	80	80	80	75	80	79	79	84	80	75	79	64
PAES	0	71	62	55	13	65	78	70	78	80	12	60	73
MINE	33	48	45	52	43	73	86	71	80	82	48	52	32
PHYT			79	80	80	80	80	80	80	78			58

Source : Direction régionale de l'environnement Auvergne

Indice	Classe	Qualité
80 - 100		très bonne
60 - 80		bonne
40 - 60		passable
20 - 40		mauvaise
0 - 20		très mauvaise

Les résultats des classes de qualité sont calculés par l'outil **SEQEAU** à partir des données brutes du réseau mensuel de qualité des eaux suivi par la DIREN Auvergne.

7 critères ou altérations sont ainsi suivis : Matières organiques et oxydables (MOOX), matières azotées (AZOT), nitrates (NITR), matières phosphorées (PHOS), particules en suspension (PAES), la minéralisation (MINE), phytoplancton (PHYT), et déterminent ainsi l'appréciation de la qualité de l'eau.

L'ETAT DES AQUIFERES

La structure hydrogéologique de la région Auvergne permet de distinguer plusieurs types d'aquifères, selon leur importance et leur type d'exploitations.

Dans le val de Besbre :

- les trois principales nappes alluviales sont celles de l'Allier, de la Loire et du Cher. Etroitement liées au cours d'eau, elles sont sollicitées pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation et le développement industriel ;
- la Sologne bourbonnaise est recouverte d'alluvions détritiques du tertiaire (sables, argiles, graviers). La nappe phréatique est surtout sollicitée pour l'irrigation. Une surexploitation de cet aquifère pourrait engendrer des conflits d'utilisations.

On constate la présence de nitrates et surtout une contamination bactériologique importante dans certains secteurs. Cet aquifère n'est donc pas utilisé pour l'adduction d'eau potable. Il est cartographié en zone sensible à protéger.

Dans les vals, surtout l'Allier, les grandes cultures entraînent une dégradation de la qualité des eaux (nitrates, phytosanitaires). Une partie du cours de l'Allier et de la Loire, qui inclut le val de Besbre, est classée en zone vulnérable (Directive Nitrates) depuis 1998.



Paysages de bocage dans la vallée de la Besbre © Etienne Fradin

La préservation du bocage

Très présent dans la vallée de la Besbre et dans l'ouest de la communauté de communes, le bocage est un élément structurant du paysage.

Il a été mis en place entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle, en particulier pour marquer une appropriation individuelle ou collective des terres.

Réseau de haies et de talus plus ou moins connectés, il assure la liaison de milieux contrastés : bois, prairies et terres cultivées. Témoin de l'organisation sociale et des pratiques agricoles du passé, il reste aujourd'hui associé à l'élevage (charolais) et ses parcelles enherbées.

Les haies bocagères sont des écosystèmes riches et particulièrement bien adaptés à leur environnement. Elles servent de brise-vent, régulent le cycle de l'eau (épuration, infiltration, prévention des crues), abritent les troupeaux et sont le refuge d'espèces faunistiques et floristiques très diverses.

Relativement bien préservé, le bocage voit sa place se restreindre dans l'aménagement de l'espace agricole de l'EPCI.

Il coexiste aujourd'hui avec les grandes cultures de type openfield.

Surtout situées dans le val de Loire, les grandes cultures dédiées aux céréales s'étendent, en effet, progressivement à la vallée de la Besbre (*"L'enjeu est de savoir si la vallée de la Besbre sera livrée aux céréaliers"*, commente un élu).

L'évolution des pratiques agricoles, sous l'effet conjugué notamment de la mécanisation, de l'emploi de produits phytosanitaires et de l'évolution du marché, a entraîné une restructuration des exploitations. Ainsi, **depuis 1988, on constate une diminution très importante (- 32%) du nombre des exploitations** dans le territoire du Val de Besbre - Sologne-Bourbonnaise du fait de l'agrandissement des structures agricoles.

En 2000, on recensait 489 exploitations agricoles (contre 718 en 1988).

Pour 55 hectares en moyenne en 1988, les exploitations atteignent 75 hectares en 2000 (*« Ces dix dernières années, elles se sont agrandies aux dépens d'exploitations plus petites et 50% d'entre elles ont disparu. »* Pierrefitte-sur-Loire).

L'évolution des pratiques agricoles a pour autre conséquence à la dégradation, l'arrachement ou l'abandon des haies à trois strates. De plus, « *le remembrement réalisé avant la création de la RCEA, a contribué à la constitution de grandes parcelles et à la disparition du bocage traditionnel* » (chambre d'agriculture).

L'enjeu est aujourd'hui de préserver un équilibre dans l'aménagement de l'espace agricole, afin d'éviter une standardisation et une déstructuration du paysage traditionnel qui fait la singularité de la vallée de la Besbre.

Des mesures ont été prises pour la préservation des haies bocagères. Les CAD² qui sont proposés aux exploitants par la chambre d'agriculture pour une durée de cinq ans les aident, en particulier, pour l'entretien et la plantation de haies.

Le renouvellement des arbres isolés

On constate la **disparition des derniers arbres isolés** qui marquaient le territoire. Chasseurs et agriculteurs les plantaient pour des occasions symboliques (anniversaire, naissance, mariage, retrouvailles...). **Cette tradition perdue**, ils ne sont pas renouvelés.

Les espèces d'arbres "exotiques" qui ponctuent le paysage

Des spécimens de plusieurs dizaines de mètres de haut et de 150 ans d'âge, qui appartiennent à des espèces remarquables, comme le séquoia ou le cèdre du Liban, continuent de ponctuer le paysage du Val de Besbre à proximité des grosses demeures.



Arbre isolé © Etienne Fradin

II. Les formes urbaines

Les implantations urbaines

Le rôle structurant de l'eau

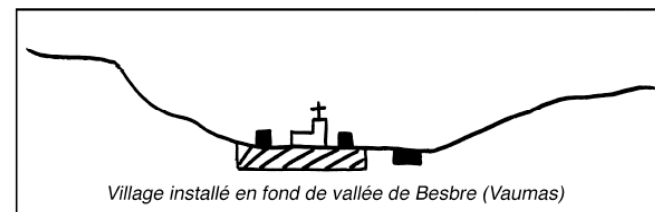
Le territoire de la communauté de communes a un relief collinaire et vallonné. Des cours d'eau de taille diverse modèlent le territoire et participent à son découpage en vals et interfluves. L'important réseau hydrographique détermine pour une bonne part l'implantation des bourgs.

Des ensembles d'implantation urbaine se dessinent ainsi, en cohérence avec les grandes entités paysagères (val de Besbre, val de Loire, zones vallonnées, Est et Ouest).

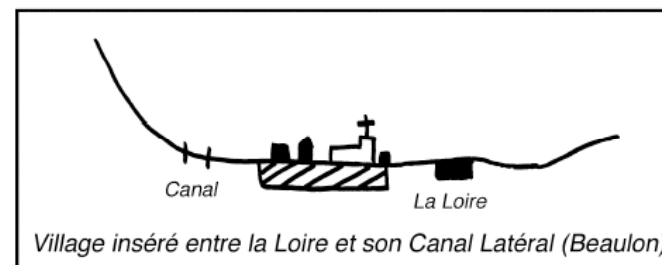
Les villages établis en fond de vallée de la Besbre confirment le rôle de la rivière comme axe structurant du territoire.

La vallée, en constituant une voie de circulation sans obstacle physique majeur, a offert au cours de l'histoire des potentialités de développement.

Dompierre-sur-Besbre, principal pôle urbain de la communauté de communes, est implanté près de la rivière. La réappropriation des potentialités offertes par la Besbre est aujourd'hui un enjeu important pour les bourgs situés dans sa vallée, comme Jaligny-sur-Besbre et Vaumas.



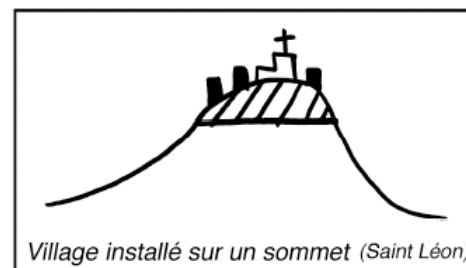
Large et plane, **la vallée de la Loire** offre d'intéressantes possibilités de mise en valeur agricole. Beaulon, ou encore Pierrefitte-sur-Loire, en sont un exemple.



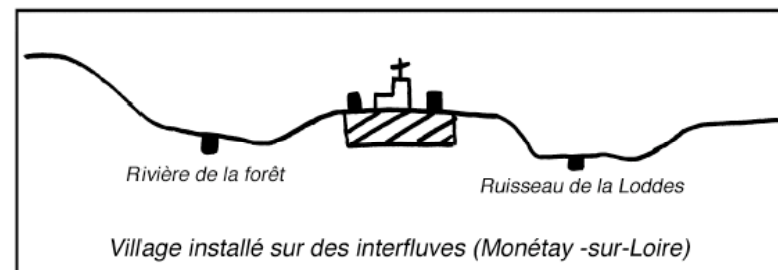
◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Les villages installés en sommet, comme Saint-Léon, Saint-Voir ou Chavroches, occupent une position de contrôle sur les terres avoisinantes.

Situés sur une ligne de crête (Saint-Léon) ou sur une hauteur collinaire (Saint-Voir), ils appartiennent à une typologie répandue sur le territoire, surtout à l'est et à l'ouest de la vallée de la Besbre.



Les villages construits sur un interfluve, comme Monétay-sur-Loire ou Saint-Pourçain-sur-Besbre, se rencontrent aussi dans l'est et l'ouest de la vallée de la Besbre. Ici encore, leur positionnement est déterminé par la présence du cours d'eau et de son val. Le bourg domine à la fois le vallon et la plaine, avec, comme à Saint-Pourçain-sur-Besbre, la présence d'un château.



Typologie des formes urbaines

La forme du bâti urbain est largement fonction de ces implantations. Ainsi, les villages implantés sur des sommets ont généralement une forme groupée ou circulaire, en rapport avec les exigences topographiques. En fond de vallée de la Loire ou de la Besbre, les bourgs prennent une forme plus linéaire. Aucun obstacle majeur ne contraignant leur implantation, mes villages se sont étirés le long d'une voie de communication parallèle (**Diou, Vaumas**), ou perpendiculaire au cours d'eau (**Dompierre-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon**).

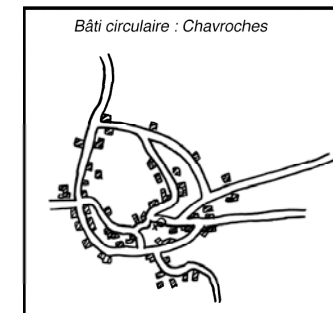
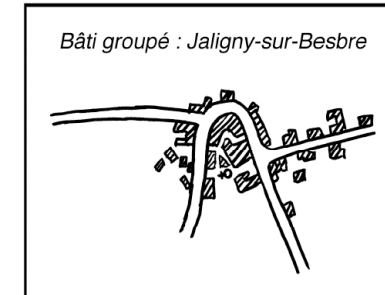
Le bâti groupé

Cette typologie regroupe des bourgs qui n'ont pas de plan organisé. Le bâti est dense et resserré en fonction de son positionnement (voies de communication, exposition, relief...).

C'est le cas, par exemple, à **Jaligny-sur-Besbre** ou **Thionne**.

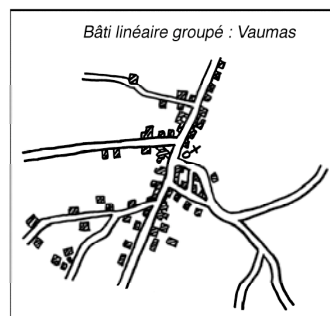
Le bâti circulaire

Chavroches est le seul bourg à appartenir à cette typologie. Installé sur un sommet, le bâti est organisé autour de symboles (château, église). Une voie de communication circulaire marque les limites de l'urbanisation. Les voies intérieures sont radiales.



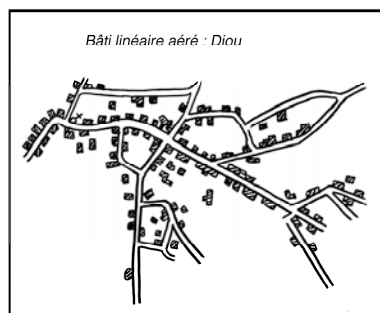
Le bâti linéaire groupé

Il s'implante et s'étire le long d'une ou plusieurs voies de communications. Son orientation peut suivre le sens d'écoulement du cours d'eau voisin, comme à **Vaumas**. Ce type de bâtis est dense. Il est fréquent sur le territoire du Val de Besbre.



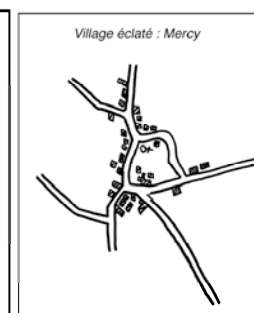
Le bâti linéaire aéré

Il possède certaines des caractéristiques du bâti linéaire groupé, dont il se distingue par une moindre densité. **Diou** appartient à cette catégorie



Le village éclaté

Ce type de bâtis, que l'on retrouve notamment à **Mercy**, s'est constitué sans noyau fondateur du bourg. Il est composé d'habitations et d'exploitations éparses, parfois autour d'une église ou d'une chapelle.



Le bâti isolé

Territoire rural, le val de Besbre se caractérise par une forte présence du bâti isolé : maisons rurales, fermes ou constructions agricoles. L'emplacement des bâtiments est déterminé par les conditions physiques d'exploitation (vent, relief...) et des données d'ordre économique, comme la gestion des sols.

Les structures urbaines et le bâti

Maîtriser l'extension urbaine et préserver la cohérence du bâti

Autour de bourgs de petite taille, s'étendent de plus en plus souvent des constructions réparties de manière éparses, sans réel souci d'organisation apparent, révélant un mitage de l'espace. Ce dernier se remarque davantage dans certaines communes que d'autres, notamment à **Thionne**, **Saint-Voir**, **Saint-Pourçain-sur-Besbre** ("*L'habitat est dispersé et mal organisé du fait de la très grande extension de la commune*", commente un élu).



Un habitat dispersé © Etienne Fradin

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation :

- seule Dompierre-sur-Besbre possède un **P.O.S.** Or, le **P.L.U.**³ est un outil de gestion cohérente de l'espace (notamment en termes de coût d'installation des réseaux discrets : eau, électricité, évacuation des eaux usées)⁴. Le maire de Dompierre-sur-Besbre, François Colcombet, souligne que "*la présence d'un P.O.S. à Dompierre-sur-Besbre a permis de limiter le mitage de l'espace*".
- La **demande actuelle en termes de constructions** se porte surtout sur l'extérieur des bourgs. Souvent originaires de villes environnantes ou plus éloignées, les nouveaux arrivants sont à la recherche d'un cadre de vie dépaysant, plus spacieux et plus calme, ce que ne leur offre pas totalement une installation dans les bourgs, traversés par des routes au trafic plus ou moins important et où l'espace est limité. Leur intérêt s'oriente vers une maison individuelle et un terrain. L'insertion des nouveaux bâtiments dans les lignes de lectures proposées par le relief et la végétation est aujourd'hui un enjeu.

Devant l'augmentation de la demande (notamment de lotissements), on observe le développement de logements **compacts et "préfabriqués"**. Ces nouvelles constructions et lotissements ne constituent pas obligatoirement des obstacles à la sauvegarde du patrimoine architectural et paysager du territoire. Mais la plupart **ne répondent pas à une volonté de cohérence avec l'architecture traditionnelle** du Val de Besbre (on voit, en particulier se développer des constructions réalisées sur le modèle des mas provençaux).

Par ailleurs, un certain nombre de constructions **liées à l'activité agricole** sont rénovées ou construites sans souci d'intégration paysagère (« *Le bâti agricole a été très abîmé, et aucun effort d'intégration dans le paysage n'a pour l'instant été réalisé pour les nouvelles constructions* »⁵, souligne un élu). Des actions de sensibilisation ont été engagées par le CAUE, en partenariat avec la chambre d'agriculture.

³ P.L.U. : Plan local d'urbanisme remplace depuis peu les P.O.S : Plan d'occupation des sols.

⁴ Un projet de P.L.U. à Vaumas serait en cours. Vaumas dont une grande partie des terres est située en zone inondable, a un besoin de gestion de l'espace disponible à plus à long terme.

⁵ Entretien du 3 décembre 2004.

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Dompierre-sur-Besbre n'a pas pour autant été totalement épargnée. La commune s'est développée au XX^e siècle sans réel souci de composition urbaine. Les quartiers se juxtaposent, les bâtiments occupant les vides laissés libres. Le réseau viaire converge vers les places centrales. Les espaces publics du village sont fortement marqués par la traversée de la N79. On observe un déclin des commerces et des logements dans le centre-bourg. Le fort développement pavillonnaire du sud et de l'ouest s'oppose à la déprise du centre.

Des lotissements standardisés menacent l'identité architecturale de la commune. Ils ne sont pas, de plus, générateurs d'espaces publics de qualité, se limitant au réseau viaire. Ce dernier n'a pas fait l'objet d'une planification et obéit à la logique des lots. L'étalement urbain gaspille ainsi l'espace. Malgré la taille réduite de la commune, les déplacements se font en automobile. La majeure partie des activités se situe, enfin, au nord-est du bourg (la fonderie de Sept-Fons, au nord-est, est grosse pourvoyeuse d'emplois), tandis que l'habitat est au sud et à l'ouest. Agissant davantage comme une coupure dans le tissu urbain que comme un facteur d'activités ou de développement, la Besbre n'a non plus pas la place qui pourrait être la sienne dans sa traversée de la commune. L'enjeu est aujourd'hui pour Dompierre de fixer des limites à cette urbanisation et de réinvestir le centre.

Les espaces publics de Dompierre-sur-Besbre , un aspect encore très routier © Pierrick Le Roux



◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Village linéaire, **Diou** a connu un développement lié à différents flux géographiques et humains. Le canal, la Loire, les infrastructures routières ou ferroviaires ont constitué des éléments de ruptures et de limites, qui ont créé des contraintes et des potentialités.

Le bourg s'organise essentiellement le long de la RN 79, longtemps chargée d'un lourd trafic. On peut distinguer trois types d'occupation de l'espace sur la commune, déterminées par la juxtaposition des flux d'orientation ouest-est. Ainsi, la centralité du bourg se situe le long de la route, entre la Loire, qui fut longtemps le principal vecteur d'activités économiques, et le canal. Dans cette zone, le bâti est dense. Entre le canal et la voie de chemin de fer, on note la présence d'un secteur mixte, comprenant d'anciennes activités industrielles. Enfin, plus au sud, prend place un secteur d'habitat diffus qui se dilue dans l'espace agricole. Le bourg n'a pas de centralité marquée. De plus., l'offre de service apparaît incomplète et la présence commerciale peu lisible. Peu de bâtiments offrent une réelle attractivité. Les entrées du bourg, au caractère routier très marqué, posent des problèmes de visibilité et de sécurité.



Diou, une traversée de bourg à sécuriser et à rendre plus attractive © Pierrick Le Roux

À l'instar de Dompierre-sur-Besbre et de Diou, **Pierrefitte-sur-Loire** est traversée par la RN 79, ce qui a durablement marqué son développement et son fonctionnement. Là encore, si l'arrivée du canal a dynamisé l'activité économique locale, l'arrivée du chemin de fer, qui ne passe pas par Pierrefitte, a marqué le début du déclin économique de la commune.

Essentiellement rurale, Pierrefitte possède quelques services de proximité (commerce, cafés...) et les services publics de base (mairie, poste). Les places sont inégalement mis en valeur et mériteraient une attention particulière. Le centre-bourg connaît une forme de déprise avec un nombre conséquent de logements vacants. Parallèlement, on observe la création de lotissements le long des voies de communication, ce qui contribue à l'allongement des réseaux et des dessertes. On retrouve ces constructions récentes sur les entrées de bourg, mêlées à des bâtisses plus traditionnelles.

On constate à Pierrefitte de réelles difficultés de circulation autrement qu'en automobile. Les trottoirs sont généralement de taille réduite. Le cheminement le long du canal est insuffisamment mis en valeur. Il s'en suit une sur-utilisation de la voiture.

Adossé à un château construit dans un vaste parc, le bourg de **Beaulon** est dense et organisé autour d'un carrefour entre plusieurs voies de communication routière : les D 298, D 15, D236 et D 164.

Le centre-bourg possède une lisibilité claire. Les places sont encadrées de bâtiments denses qui en délimitent le périmètre. Deux places notamment, celles de l'église et de la mairie, sont bien aménagées, avec un terre-plein central et des aménagements paysagers.

La principale problématique en matière de développement urbain réside dans une dynamique de constructions récentes à l'Est, en forme de « doigts de gants », suivant en cela le réseau viaire, en direction de Bassigny. On peut noter toutefois une certaine hétérogénéité du phénomène. Au nord, il s'agit clairement de lotissements récents standardisés (le long de la D 236), tandis que deux autres axes parallèles au sud sont bordés d'une forme d'habitat moins récente et mieux intégrée dans l'identité villageoise. Le relief, vers le nord, ne présente pas d'obstacles majeurs, ce qui appelle à une certaine vigilance quant au risque de diffusion de l'habitat. Celle-ci pourrait à terme créer une véritable rupture dans le tissu urbain, entre un bourg dense et bien identifié, et une urbanisation plus récente.



Construction récente, à Beaulon © Pierrick Le Roux

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Monetay-sur-Loire s'est implantée en surplomb de la rivière de la forêt, ce qui lui confère une position haute et une cohérence urbaine identifiable. Le centre -bourg est resserré. Il s'est organisé autour du carrefour entre la D59 et une voie de communication communale. Ce carrefour est peu praticable pour les piétons, car peu aménagé et essentiellement constitué du réseau viaire. Le bourg n'a donc pas de centralité très définie. Par ailleurs, si le bâti est pour l'essentiel resserré, on note l'existence d'un décrochage de forme circulaire au sud, délimité par une route de petite taille qui relie la D59 et la route communale. Une forme d'habitat plus récent y prend place, côtoyant de petites exploitations agricoles. Par ailleurs, la densité du centre bourg ne peut masquer la présence d'un assez vaste terrain vague à proximité du carrefour central. Enfin, près de l'école et de la mairie, on remarque des maisons traditionnelles en mauvais état, dont certaines sont abandonnées.



Une vigilance s'impose quant à l'évolution du bâti (dégradation, développement d'une forme d'habitat standardisée) © Pierrick Le Roux



Des espaces publics en centre-bourg mal mis en valeur © Pierrick Le Roux

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Bourg de petite taille, **Liernolles** s'est surtout construit autour de la place de l'église. Plantée et ombragée, d'un charme certain, celle-ci fait office de parking. Un bâti de bonne qualité, assez dense, est organisé de façon circulaire autour d'elle. Une analyse plus fine montre toutefois que le bourg souffre de dysfonctionnements. Au sud, le long d'une voie circulaire qui relie la D211 et la D21, on rencontre un habitat divers au sein d'un espace mal articulé au reste du village. On y trouve de vastes emprises qui ne sont pas mises en valeur, côtoyant des maisons plus récentes. Des possibilités de mise en cohérence existent. Enfin, la mairie et l'école, éléments essentiels à la vie d'un bourg rural, ne sont pas articulées avec le centre. Situées à une centaine de mètres du bourg, elles ne jouent aucun rôle structurant. Le parcours n'est pas non plus sans risques pour qui veut s'y rendre à pied.



La place de l'église © Pierrick Le Roux

*Des espaces peu mis en valeur
© Pierrick Le Roux*

*La mairie et l'école, un pôle de qualité mal
articulé au tissu urbain © Pierrick Le Roux*

Saligny-sur-Roudon s'étend le long de l'axe départemental 295 qui le traverse. Deux carrefours se distinguent particulièrement et orientent la lecture du développement urbain du village. À l'ouest, les D295, D168 et D15 convergent, tandis qu'à l'est, la D295 et la D165 créent un carrefour. Si le bâti est globalement de bonne qualité, les centralités créées par les carrefours ne constituent pas encore des espaces publics commodes pour les piétons. Toutefois, l'aménagement de la place qui accueille le monument aux morts, végétalisée et accessible, est une approche intéressante de mise en valeur des places et des carrefours en espaces publics.



Places et centralités © Pierrick Le Roux

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Implanté sur un sommet, **Saint-Léon** est organisé autour de son église, qui surplombe l'ensemble du bâti. L'urbanisation s'écoule ainsi le long des voies qui convergent sur la place de l'église.

Du fait d'une topographie assez marquée, les limites du bourg sont aisément identifiables. Le bâti, généralement sur deux étages, est très dense. On note la présence de bâtisses plus récentes dès que la pente se fait moins forte.

De nombreux commerces ou logements sont vacants, ce qui nuit à l'attractivité du bourg.

Malgré cela, le bâti est d'assez bonne qualité bien qu'hétérogène et possède une identité marquée, que la topographe originale des lieux contribue à créer.



Des limites bien marquées © Pierrick Le Roux



Les voies convergent vers la place de l'église © Pierrick Le Roux

Thionne s'articule autour de la place centrale, au carrefour des voies de communication (D161, D461). Polygonale, polyvalente, on y trouve l'église et le bar. Le caractère compact du centre fait progressivement place à une moindre densité le long des axes de circulation. Plusieurs éléments qui mériteraient de faire l'objet d'une attention particulière, comme le mobilier urbain du monument aux morts. Le bâti, composé d'un appareillage mixte brique-pierre, est globalement de bonne qualité et constitue un atout pour la mise en valeur du cadre de vie.



La place © Etienne Fradin



Un bâti de qualité © Etienne Fradin

◆ **Charte architecturale et paysagère** ◆

Mercy a une forme éclatée. Plusieurs éléments son valorisables, réunis autour d'un espace de détente enherbé (transformateur, bascule). Une attention particulière doit être portée à la préservation de la qualité du bâti, composé d'un appareillage mixte brique-pierre.



Mercy, une forme éclatée © Etienne Fradin

Vaumas, malgré de réelles potentialités et de nombreux atouts, connaît un développement urbain qui peut mettre en péril l'unité de son bâti et son identité architecturale d'ensemble (brique polychrome, pierre ou calcaire). Le bâti se compose de maisons de maître, d'anciennes fermes et de maisons de village, parfois sur plusieurs étages. Le bourg est organisé autour du carrefour entre la D480 et la D53. La place de l'église, en forme de demi-cercle, au centre du village, accueille des commerces de proximité, un restaurant, un café et un espace réservé au stationnement. Elle est accessible aux piétons malgré un caractère routier très prégnant. Un terre-plein devant l'église est surélevé, planté et fleuri, intéressant. On devra penser au mieux l'articulation entre ces deux espaces, placés en vis-à-vis, pour offrir au bourg une centralité conviviale et bien identifiée.

Un espace naturel est aménagé sur les bords de la Besbre, avec des coins pique-nique et des jeux pour les enfants. On pourrait y ajouter des activités identifiées sur le thème de l'eau.

Le bourg connaît actuellement un développement à l'ouest. Dans la zone de Bel - Air, on note la construction de plusieurs lotissements qui ne sont pas bien articulés avec le centre du bourg. L'organisation de cette poussée urbaine est un enjeu pour l'unité du village et la qualité de ses espaces publics.



Extension urbaine et standardisation des constructions © Pierrick Le Roux



Espace publics © Pierrick Le Roux



◆ **Charte architecturale et paysagère** ◆

Très compact, **Jaligny-sur-Besbre** est traversé par la D205, qui l'enveloppe dans sa boucle. Le bourg a une forte lisibilité urbaine. Le bâti, de type vernaculaire, pittoresque, se compose de demeures médiévales. Le bourg possède plusieurs centres, caractérisés par deux « poches » commerciales.

Les importants atouts architecturaux de Jaligny-sur-Besbre pourraient être cependant mieux mis en valeur. L'église mérite une sérieuse rénovation. De la même façon, le mur d'enceinte et la tour pourraient être valorisés, ainsi que plusieurs maisons de villes, à vendre, qui sont dans un état de dégradation avancé. La traversée du cœur historique pourrait constituer un élément identitaire fort et un atout touristique. Enfin, la Besbre et ses berges pourraient être mieux exploitées.



Un patrimoine historique et pittoresque à valoriser © Etienne Fradin

Le hameau de **Châtelperron** est perché sur un piton. Outre son château, le village possède une église composée d'un appareillage de pierres calcaires, de grès rose, de tuiles en terre cuite, de granite et de marbre, et un bâti de bonne qualité. Plusieurs initiatives ont été prises pour valoriser le patrimoine architectural du village : restauration d'une maison à pans de bois, rénovation du château et d'un moulin.

L'église © Etienne Fradin



◆ Charte architecturale et paysagère ◆

De forme circulaire, le borug de **Chavroches** est également construit sur un piton, en surplomb de la Besbre. Comme à Châtelperron, le château y occupe une place importante. Il n'existe pas vraiment de centres dans le bourg : le bâti, peu dense, est organisé autour des voies de circulation. Traditionnel, il a fait l'objet de rénovations. On remarque la qualité architecturale de l'église, faite de calcaire ocre, le bâti étant quant à lui composé d'un appareillage mixte fait de pierres calcaires et de briques en lits superposés.



Un bourg peu dense, au bâti de bonne qualité © Etienne Fradin

Saint Pourçain-sur-Besbre est organisé autour de voies de communication : la D 296 et une voie communale qui relie le village au château de Thoury. Le bâti est de bonne qualité et porteur de nombreuses marques identitaires du Val de Besbre, comme les maisons à pans de bois. L'église, avec un porche rénové dans le plus pur style roman local, est le point central du bourg.



L'église de Saint-Pourçain, au centre du bourg © Etienne Fradin

◆ **Charte architecturale et paysagère** ◆

Saint-Voir s'adosse à un château Renaissance, implanté sur une hauteur et construit avec des briques polychromes, comme beaucoup des bâtisses du bourg. Le bourg a une forme linéaire, le long de la D 989. Peu dense, il n'a pas d'espace public structurant.



Château et briques polychromes © Etienne Fradin

III. Les autres éléments identitaires

L'identité architecturale du territoire

OUVERTURES, ORNEMENTATIONS ET DETAILS CONSTRUCTIFS

Les matériaux

Les matériaux utilisés constituent un élément important de l'identité architecturale du Val de Besbre. Leur choix varie selon la composition des sols et des savoirs faire locaux. Il en résulte une grande variété sur le plan esthétique, notamment grâce aux différences de couleurs.

Matériaux les plus fréquemment employés, la brique et la pierre sont parfois associées.

On trouve aussi :

- le calcaire blanc cassé ou ocre jaune (notamment à Saint-Pourçain)
- le grès bourbonnais rosé
- la pierre volcanique noire
- le pisé ocre grisé (par exemple à Beaulon)
- le bardage de bois gris bleu
- le marbre blanc.

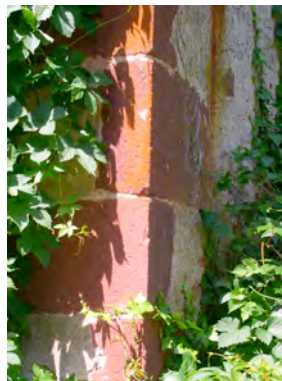
L'usage du pan de bois est caractéristique de la Sologne Bourbonnaise.



Calcaire blanc



Calcaire ocre



Encoignure de grès rose



Bardeaux de bois



lit brique et pierre calcaire

◆ Charte architecturale et paysagère ◆



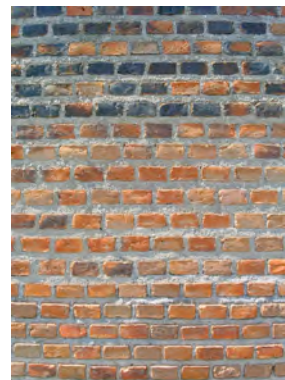
Toit en ardoise, mur calcaire et corniche de brique



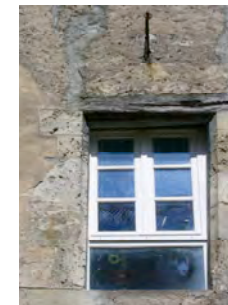
Mur composite



Linteaux de bois



Briques polychromes



Linteaux de bois et encadrement calcaire

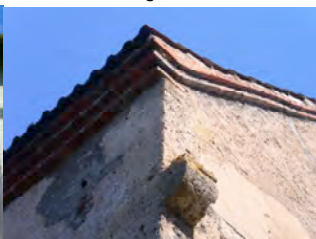
Ouvertures, ornements et détails constructifs

Les modénatures, les ouvertures et les différents détails constructifs participent eux aussi de l'identité architecturale du territoire.

Colombages



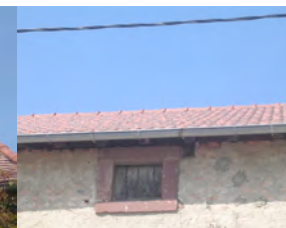
Corbeaux d'angles calcaires



Modénature de brique



Corniche de brique



Lucarnes et ouvertures

(Photographies © Etienne Fradin et Pierrick Le Roux)

LE PETIT PATRIMOINE

La communauté de communes possède un patrimoine rural riche et très divers, mais inégalement entretenu et valorisé : fermes traditionnelles bourbonnaises, maisons rurales, maisons à pans de bois et à colombages, maisons de bourgs, grandes demeures, moulins, fours à chaux, etc.



Des rénovations dans un souci d'utilité : perte de caractère entre Chavroches et Jaligny-sur-Besbre © Etienne Fradin

Les fermes traditionnelles bourbonnaises

La ferme traditionnelle bourbonnaise se caractérise par ses lucarnes dessinées au nu du mur, son escalier courant en façade et sa grange attenante. La longueur du bâtiment est déterminée par la hauteur des arbres dont sont issus les pannes de charpente. Elle est en général d'une douzaine de mètres.

Beaucoup sont assez vétustes et ne sont pas entretenues ou rénovées dans les règles de l'art.



Ferme avec grange attenante, Chavroches © Etienne Fradin



Les maisons rurales

Outre les maisons à pan de bois et à colombages, on rencontre dans l'Allier plusieurs sortes de maisons rurales traditionnelles :

- les « maisons du journalier » sont très présentes en dehors des bourgs sur le territoire de la communauté de communes ;
- les « locateries », fréquemment habitées, ont été en général rénovées sans réel souci de conserver la particularité du bâti ;
- les « domaines » sont nombreux et souvent en location.

Conçue avec des volumes simples, la maison rurale se compose de plusieurs travées juxtaposées. Elles correspondent aux besoins de la famille. Le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation, tandis que les combles et les annexes servent aux activités agricoles et domestiques : granges, écuries et appentis (four à pain, laiterie, cellier, poulailler, clapier...). C'est la combinaison de ces différents modules d'habitations et d'annexes qui détermine les formes des maisons rurales bourbonnaises.

Elles témoignent de l'histoire rurale du territoire, l'organisation de la société et son évolution au fil des siècles. Longtemps sous-estimé, le petit patrimoine architectural est désormais l'objet d'attentions. La commune de **Beaulon** s'est ainsi lancée dans la réhabilitation d'un ancien corps de ferme pour réaliser un **Ecomusée** et exposer des outils agricoles utilisés autrefois dans les campagnes bourbonnaises.

La réhabilitation et la mise en valeur des maisons rurales de caractère, si elle est accompagnée d'un minimum de service de desserte, pourrait répondre en partie à la demande de logements, tout en permettant de valoriser les éléments les mieux conservés du petit patrimoine bâti, de redynamiser des activités artisanales et de redécouvrir des techniques et des matériaux menacés de tomber dans l'oubli.



Maison du journalier © Etienne Fradin



Exemple d'ancien domaine, à Châtelperron © Etienne Fradin



Locaterie © Etienne Fradin

Les maisons à pans de bois et à colombages

Elles sont présentes sur le territoire dès le XVI^e siècle. Construites avec des matériaux locaux (bois, argile, ...), elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques : parties enterrées et soubassements en maçonnerie, charpente en bois posée sur la structure, réseau de poutres (poteaux principaux, sablières, potelets et écharpes), remplissage (technique de l'hourdage) avec du torchis (mélange d'argile humide et de paille) ou des briques assemblées au mortier de chaux.



Maison à colombages (torchis sur latis), Chatelperron, Jaligny-sur-Besbre, Châtelerron. © Etienne Fradin, Olivier Munos

La communauté de communes possède encore de nombreuses maisons à pans de bois⁶, mais elles ne sont rénovées que depuis une période récente. Certaines d'entre elles sont habitées, entretenues.

Il existe, de fait, relativement peu de maisons fidèlement restaurées, comme bourg puis remontées à proximité du château. La restauration de beaucoup



mais ne respecte pas l'utilisation du torchis, partie de la restauration des maisons à pans de bois en réfection, à Thionne

Maison à pans de bois en réfection, à Thionne © Etienne Fradin



mais ne respectent pas l'utilisation du torchis, partie de la restauration des maisons à pans de bois⁶, mais elles ne sont rénovées que

à Châtelerron, où elles ont été démontées hors du d'entre elles met en valeur leur ossature en bois, lui préférant des matériaux comme la brique (« Une pans de bois, sous couvert de les moderniser, commente un élu).

⁶ Un recensement des maisons existantes a été réalisé dans le cadre du projet de PEP par le conseil général de l'Allier (dès la fin de 2003).

Les maisons de bourg, les maisons de maîtres

Les maisons de bourg déterminent pour bonne part l'identité architecturale des villages et des hameaux. Elles composent l'essentiel de l'espace public et assurent le rythme des rues. Elles dessinent les places et s'intègrent dans la structure globale et la composition urbaine du village. Elles comportent un ou deux étages et des façades plus ou moins ornementées, parfois avec une décoration inspirée des immeubles haussmanniens, et des ouvertures plus grandes et plus nombreuses que celles des fermes.

On trouve une grande variété de maisons de maître sur le territoire du Val de Besbre. Elles sont symétriques, avec une façade classique, généralement sur une base carrée. Elles se situent souvent en limite ou au cœur d'un jardin clos et déclinent l'architecture traditionnelle sur un ou deux niveaux.



Exemples de maisons de bourgs (à Vaumas et à Saligny/Roudon) © Pierrick Le Roux



Maison de maître, à Jaligny/Besbre © Etienne Fradin



Maisons dégradées à Chavroches, Jaligny-sur-Besbre © Etienne Fradin

Des parcours à valoriser

Châteaux, grosses demeures, four à chaux, taureau charolais, pont de fer, rives de la Besbre, ponctuent le parcours comme autant de points d'ancrage du paysage. Ces chemins sont propices à l'observation et à la contemplation.

Les anciennes voies du tacot, et le patrimoine associé : des chemins propices à l'observation



Anciennes voies du tacot, Chavroches © Etienne Fradin

Entre patrimoine et paysage, on mentionnera les anciennes voies du tacot : lignes droites suivies de légères inflexions, qui mettent en vibration le paysage. Leur déclivité est faible voire nulle. Les séquences paysagères que ces chemins traversent, sont variées.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, ces voies étaient ferrées et un train irriguait la campagne. Aujourd'hui, les voies existent encore et sont souvent utilisées par les agriculteurs.

Des initiatives locales ont été prises pour défricher ces chemins afin d'en faire des lieux de découvertes et de randonnée.



Patrimoine présent le long de la ligne « Trézelles – Chavroches » © Etienne Fradin

Les éléments architecturaux d'anciennes activités de village

Lavoirs, moulins, bascules à bestiaux, « travail » pour ferrer les chevaux, four à chaux, contribuent à faire vivre la mémoire collective rurale.



Bascule à bestiaux (Vaumas) et Moulin (Chavroches) © Etienne Fradin

La Tuilerie de Sept Fons à Dompierre sur Besbre.

Cet ensemble de bâtiments comprend un séchoir de 60 mètres de long, doté d'une charpente en bon état et un four à tuiles auquel il manque le toit. Propriété des moines de l'abbaye, la tuilerie est actuellement louée par un collectionneur de machines de fabrication de tuiles.

Le moulin de Vaumas.

Authentique moulin à eau, il a été récemment racheté et remis en service. Il n'est pas prévu pour le moment de le valoriser.

Le canal latéral à la Loire.

Construit au début du XIX^e siècle, il évoque l'histoire des transports, la révolution industrielle, et comprend de nombreux ouvrages d'art (écluses, ponts...). Témoin du passé industriel de la région, il offre une infrastructure de qualité pour le développement d'un tourisme vert et culturel.

Le patrimoine religieux



Église de Chavroches et Vaumas © Etienne Fradin

Le Val de Besbre – Sologne bourbonnais possède des ouvrages religieux remarquables, notamment à Chavroches, Jaligny – sur - Besbre, Vaumas ou encore Saint Pourçain-sur-Besbre. D'origine romane, ils ont subi des transformations au cours des siècles.

Un des murs de l'église Saint-Martin, à Vaumas, construite au XII^e siècle et remaniée au XV^e et XVI^e siècle, est fait d'un blocage composé d'un panel des pierres du pays : calcaire de Chavroches, grès rouge de Liernolles, granit de Vaumas.



L'église de Saint-Pourçain © Etienne Fradin

Chatelperron

Édifiée en 1132 par les cisterciens, l'abbaye de Sept Fons accueille aujourd'hui une cinquantaine de moines. Vieille de neuf siècles, très bien conservée, elle attire des touristes du monde entier. Les moines y produisent toujours des aliments naturels de qualité (miel, confiture, Germaline).

Une vallée de châteaux

Le paysage Val de Besbre reste pour ses visiteurs une vallée des châteaux. Bien conservés et valorisés, ils sont généralement implantés en hauteur et visibles de loin. Certains de leur propriétaires, passionnés d'art ou d'histoire, continuent de les faire vivre.



Le château de Fougis (Thionne). Sculpture en acier dans le parc)© Olivier Munos

Mais les châteaux sont aussi devenus quasi-inaccessibles aux visiteurs. Jusqu'en 2004, le château de Thoury et ses cinq donjons, ainsi que les jardins de Beauvoir, étaient ouverts au public, attirant près de 1500 personnes par an.








Dépendances du château de Thoury et château de Beauvoir © Etienne Fradin

Sur les dix châteaux recensés sur le territoire de la communauté de communes, seuls trois sont encore visitables et sous certaines conditions (avec des prises de rendez-vous) : ceux de Fougis, à Thionne, de Saligny-sur-Roudon et de Liernolles (ce dernier propose des chambres d'hôtes de luxe).

Fermé au public pour des raisons de sécurité ou de tranquillité, ce patrimoine échappe de plus en plus aux habitants et aux touristes.

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

	Beauvoir	Saint-Pourcain-sur-Besbre	Propriétaire domanial	Le château n'est plus visitable
	Thoury	Saint-Pourcain-sur-Besbre	Propriétaire Domanial	Le château n'est plus visitable
		Châtelperron	Privé	Le château n'est pas visitable
		Liernolles	Privé	Chambres d'hôtes de luxe
		Jaligny-sur-Besbre	Propriétaire Domanial	Le château n'est pas visitable
		Saligny-sur-Roudon	Propriétaire Domanial	Le château est visitable, dans certaines conditions
	Fougis	Thionne	Privé	Le château est visitable
		Chavroche	Privé	Sur rendez-vous

Et aussi : La Bergerie et Chambonnet à Dompierre-sur-Besbre, le manoir Préréal, le château de Varennes (à Saligny-sur-Roudon) et le château à Vaumas.

Un exemple de parcours à la rencontre de l'histoire du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise



La Grotte des Fées

En 1867, 27 ans après deux premières grottes, une troisième, qui renferme plusieurs milliers de silex taillés est découverte. La légende dit que lorsque les Romains et le christianisme ont voulu chasser le druidisme, les Fades (épouses des druides) s'enfuirent en creusant un passage dont l'entrée était la Grotte des Fées. Les silex retrouvés font partie de collections du British Muséum, du musée de Philadelphie. Quelques pièces sont à Moulins ou au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Châtelperron expose quelques copies au Préhistorama.

Le musée Préhistorama et l'église de Chatelperron

Les voies romaines recensées mais non exploitées

Les pièces archéologiques (bracelets en schiste taillé, poteries...) de la période Age de Fer, Tène 1

L'Écomusée de Beaulon.

Beaulon réhabilite son Ecomusée dans un ancien corps de ferme. Il expose les outils agricoles utilisés autrefois dans les campagnes bourbonnaises. Un court-métrage sur la vie agricole d'autrefois est en préparation.

La Carrière de Grès rose à Liernolles

Ce grès roses (relativement rare dans la région), aurait été utilisé pour la réalisation d'une partie du parvis de Notre Dame de Paris.



Carrière de grès rose à Liernolles Photographie ©Etienne Fradin

IV. Les projets et réalisations en cours

Les actions engagées par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales

Le schéma départemental de l'environnement

Le Schéma Départemental de l'Environnement a été établi par le Conseil Général de l'Allier en juillet 2003. Il prévoit la signature de **Contrats Communaux d'Aménagement de Bourgs**, un soutien au fleurissement des bourgs et prochainement (en partenariat avec le SIEGA de l'Allier) une étude expérimentale sur l'éclairage des bourgs traversés par une route nationale.

Il a trois axes prioritaires :

- **Faire de la qualité de l'environnement un atout du développement économique :**

. en renforçant l'attractivité du territoire auprès des entreprises, des porteurs de projet et des touristes grâce à un cadre de vie préservé et authentique ;
. en recherchant un niveau de qualité optimal des productions agricoles (agriculture biologique, produits labellisés) et des filières agroalimentaires de l'Allier.

- **Faire de la qualité de l'environnement une source d'épanouissement pour les résidents**, en améliorant leur cadre de vie (fleurissement des villages, entretien des itinéraires de randonnée, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, soutien de l'emploi des énergies renouvelables par les particuliers...).

- **Faire de la qualité de l'environnement une responsabilité partagée et impliquer chaque citoyen dans la protection et le respect du patrimoine naturel** de l'Allier, grâce à un travail d'information et de sensibilisation auprès du grand public.

Le conseil général de l'Allier a consacré en 2003 un budget de 7,5 M€ à la défense de l'environnement, dont 4,26 M€ pour la qualité de l'eau, 1,26 M€ pour des opérations d'aménagement, 1,21 M€ pour la gestion des déchets et 0,54 M€ pour des programmes dédiés aux espaces naturels et aux paysages.

Six thèmes d'action ont été retenus :

1. Valoriser la démarche de qualité environnementale dans les projets d'aménagements et de développement, en favorisant :

- les projets innovants de valorisation du patrimoine (des programmes LEADER + *Bocage l'Authentique* sur le thème de la valorisation des produits locaux, ont été, par exemple, mis en oeuvre en 2002 dans l'Allier) ;
- la mise en valeur des canaux et des ouvrages hydrauliques ;
- l'intégration paysagère des bâtiments agricoles quand ils font l'objet d'une extension ou d'une modernisation ;
- la prise en compte de l'environnement dans les programmes d'aménagement rural. Une charte pour l'aménagement foncier a été élaborée en 2002. Avant chaque projet de remembrement, le conseil général commande une étude d'environnement et une étude d'impact, afin de préserver au maximum les paysages et les ressources en eau.

2. Préserver et gérer la ressource en eau, en contribuant :

- à la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable des habitants de l'Allier ;
- à la mise en place de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration (des stations d'épuration ont été réhabilitées à Nérès-les-Bains et à Dompierre-sur-Besbre) ;
- au programme interrégional *Loire Grandeur Nature* 2002 - 2006 (pour 4 M€) : prévention des risques d'inondation, aide à la mise en place de SAGE, restauration des milieux naturels alluviaux et valorisation du patrimoine fluvial, culturel et paysager ;

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

- à la mise en oeuvre concertée des SAGE sur les bassins versants du département.

3. Préserver et valoriser les espaces naturels et les paysages par la préservation :

- des espaces naturels sensibles ;

- de la qualité et de la diversité des paysages : aide au développement du tourisme de pleine nature (remise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée, signature d'une Charte Qualité pour l'aménagement, le balisage et l'entretien des chemins ruraux, édition de topo-guides).

4. Organiser et optimiser la gestion des déchets :

le conseil général de l'Allier encourage et appuie financièrement les efforts des collectivités locales pour créer de nouveaux équipements (déchetteries, centres de tri, quais de transfert) et de nouveaux services (collecte sélective des déchets, réhabilitation des décharges brutes, etc.).

5. S'engager en faveur de la maîtrise de l'énergie :

- par des actions de sensibilisation et de formation ;

- par des aides financières incitatives.

6. Mener des actions d'information et de sensibilisation en faveur de l'environnement :

- favoriser les échanges entre les professionnels ;

- informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de l'environnement.

La charte d'itinéraire "1 % paysage et développement "

Inscrites dans la politique nationale du « 1 % paysage et développement » les chartes d'itinéraires traduisent les stratégies retenues pour un développement cohérent des territoires. Elles font de la valorisation des paysages un outil du développement des territoires traversés par une infrastructure. Deux projets sont concernés par cette mesure sur le territoire : la route Centre Europe Atlantique (RCEA) et la RN7. L'État et le Département versent ainsi pour les études et les actions retenues 1% de leur contribution aux investissements des deux infrastructures (soit 251 000 € pour le conseil général).

La charte d'itinéraire de la **RCEA** concerne **Dompierre-sur-Besbre, Diou et Pierrefitte-sur-Loire**. Elle est centrée sur la reconquête des traversées des bourgs. Celle-ci a fait l'objet d'un contrat d'aménagement avec le département et reste un enjeu majeur pour communauté de communes.

Plusieurs actions ont été retenues dans ce cadre:

- reconquérir les traverses des villages (une étude globale d'aménagement de bourg a été réalisée dans les trois communes en 2002),

- créer des cônes de vue vers les coteaux de la Loire,

- restaurer les maisons à pans de bois visibles depuis la route,

- soutenir les démarches de CTE collectifs (devenus aujourd'hui CAD),

- valoriser et « greffer » les villages du bord de la Loire au fleuve et au canal,

- Inviter à découvrir le territoire depuis l'aire de repos de Pierrefitte-sur-Loire,

- promouvoir Dompierre-sur-Besbre comme village étape sur l'itinéraire,

- étudier la faisabilité d'un itinéraire de découverte et le créer (l'étude est en cours sous l'égide du conseil général).

La réalisation de la nouvelle infrastructure permet également de délester la nationale (qui passait jusqu'ici au milieu des chefs-lieux) et de diminuer ses impacts (moins de bruit et de pollution, davantage de calme et de sécurité). Des maisons de centre bourg ont trouvé acquéreur depuis.

Le Contrat Communal d'Aménagement des Bourgs (cf. le chapitre précédent) a pour objectif de structurer les identités et les spécificités de chaque commune pour lutter contre la banalisation, à travers une logique de projet global et cohérent. Sur la base d'une analyse fine, des axes de développement sur 15 à 20 ans sont proposés pour gérer les dynamiques urbaines. Un Contrat Communal d'Aménagement des bourgs comprend trois volets : le diagnostic, le programme d'aménagement et le programme d'actions détaillées. Il implique trois entités : la commune concernée, le conseil général (pour 70 % des études et 30 % des travaux) et le SIEGA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Allier). Des études ont été réalisées à Dompierre-sur-Besbre et à Diou. Une première base de travail a été réalisée à Beaulon, ainsi qu'un diagnostic à Pierrefitte-sur-Loire.

L'aménagement de la RN7 concerne les bourgs de l'ouest de la communauté de communes : Saint-Voir, Chavroches, Jaligny-sur-Besbre.

Un projet d'itinéraire de découverte Sologne Bourbonnaise / Val de Besbre, dont le conseil général pourrait porter le dossier de candidature est à l'étude. La communauté de communes du Val de Besbre a engagé avec celle du Val de Loire l'élaboration d'une **charte locale** pour préciser le contenu des actions qui ont un lien direct avec l'aménagement de la RN7. La faisabilité d'un itinéraire de découverte Sologne Bourbonnaise / Val de Besbre y sera approfondie.

Le plan Loire grandeur nature

Dernier grand fleuve encore sauvage d'Europe occidentale, la Loire est périodiquement à l'origine d'inondations. Depuis 1994, le *Plan Loire grandeur nature* mobilise d'importants moyens, avec trois objectifs principaux :

- assurer la sécurité des populations face aux risques d'inondation,
- satisfaire des besoins quantitatifs et qualitatifs,
- préserver et restaurer le patrimoine naturel.

L'originalité du plan réside sans doute dans l'adoption **d'un volet environnemental d'envergure, parallèlement à la mise en œuvre de projets d'aménagement**. Parmi les actions retenues, figure la création de passes pour favoriser la remontée de poissons dans la rivière au niveau des moulins, écluses et petits barrages.

Le patrimoine, vecteur de développement : le Pôle d'économie du patrimoine (PEP)

Créé par la DATAR, le PEP⁷ a pour objectif de faire du patrimoine local un levier de développement innovant connecté à l'ensemble de l'activité économique. Il favorise la coopération des acteurs au sein d'un projet de territoire.

En 2001, une démarche de PEP du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise a été validée par la DATAR (soit 66 communes comprises dans la communauté d'agglomérations de Moulins et les communautés de communes du Val de Besbre, de Chevagnes, et du Donjon).

Ses principaux axes sont :

- la valorisation du patrimoine naturel et fluvial
- la valorisation du patrimoine bâti
- la mise en réseau des acteurs.



Initiées par le conseil général⁸, les actions menées dans le cadre du PEP sont portées aujourd'hui par l'association « Bourbonnais entre Loire et Allier »⁹. Le PEP est avant tout "un label"¹⁰. Il ne dispose pas de financements propres. Chaque action fait l'objet de financements spécifiques (FEOGA, FNAPT, etc.).

" Dans le cadre du PEP, le conseil général de l'Allier a réalisé un diagnostic du patrimoine. Il comprend le recensement et la valorisation des maisons à pans de bois en Allier. Le CAUE a été consulté par la communauté de communes du Val de Besbre- Sologne bourbonnaise pour restaurer deux maisons à pans de bois à Thionne, afin d'en faire des gîtes ruraux. " (CAUE de l'Allier).

Une réflexion a été menée sur la création d'un chantier école (avec des stages de formation à la restauration du patrimoine) pour la rénovation de maisons à pans de bois.

Le PEP a pour objectif de faire du patrimoine un axe novateur du développement, en particulier pour le monde rural.

La rénovation de maisons en briques polychromes pourrait, par exemple, redynamiser l'artisanat (créer des vocations chez les jeunes, redécouvrir des techniques disparues, utiliser des matières "abandonnées" comme le torchis...) et permettre de répondre à une certaine demande de logements (par exemple de studios pour les jeunes couples).

⁷ Pôle d'économie du patrimoine

⁸ Étude du potentiel touristique (2002)

Étude des potentialités générales du territoire (2002)

Étude recensant l'ensemble des études et projets réalisés sur le territoire (2003)

Étude du patrimoine bâti (2003/04)

⁹ Créée fin 2004, elle sera, à terme, composée de plusieurs collèges : collectivités territoriales (intercommunalités), principaux financeurs et décisionnels, et toutes personnes intéressées par la mise en valeur du patrimoine (particulier ou associations).

¹⁰ Entretien avec le conseil général de l'Allier le 24 janvier 2005.

Des associations très actives et créatives

▪ **Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)**

Le CAUE est une association départementale qui oeuvre en faveur de la qualité de l'architecture et des paysages. Il réalise des opérations de sensibilisation et apporte des conseils et avis pour des projets :

- de rénovation ou de construction de bâtiments privés,
- de création de sites d'hébergement touristique (en collaboration avec le relais départemental des gîtes de France),
- d'aménagement de bourgs,
- initiés par des collectivités et soutenus par le conseil général,
- d'extension ou de mise aux normes de bâtiments d'élevage (une plaquette a été réalisée et diffusée par le CAUE),

Le CAUE participe, par exemple, à des formations organisées par la chambre d'agriculture sur l'aménagement des abords de fermes. Il édite des plaquettes et des guides d'information sur la préservation du bâti et des paysages (ainsi : *La maison rurale en bocage bourbonnais*). Il sensibilise le jeune public par des interventions en milieu scolaire, telles que l'opération : *Villages au fil de l'eau* (« Dans le cadre de la quinzaine des arts organisée par l'inspection académique, le CAUE se déplace dans les écoles pour sensibiliser les élèves sur les aspects patrimoniaux et environnementaux », explique Jocelyne Lamboley, directrice du CAUE de l'Allier).¹¹

▪ **ACTEON**

L'association a été créée pour favoriser le développement touristique de territoires ruraux par l'accueil de chasseurs et pêcheurs urbains dans un cadre authentique et de qualité. Elle a formalisé ses objectifs dans une charte de qualité, qui est un outil de référence pour tous les projets de développement rural inscrits dans la démarche ACTEON.

Acteon propose :

- de diversifier les activités rurales par la mobilisation des acteurs du monde rural autour de la valorisation des ressources naturelles de leur site et l'élaboration de produits touristiques globaux ;
- de valoriser les ressources naturelles du territoire en mettant en œuvre des activités de plein air, en particulier la chasse et la pêche, mais aussi par une bonne gestion de l'environnement et du paysage ;
- de mettre en relation des producteurs ruraux et des consommateurs urbains.

Le site de l'Allier a été le deuxième choisi par ACTEON pour concrétiser cette expérience (dix départements sont désormais concernés). Il reste cependant à développer et valoriser, et pourrait être relié à d'autres activités (randonnées, découvertes).

▪ **La Gaule Dompierroise et L'AAPPMA**

L'association de la Gaule Dompierroise est agréée par l'AAPPMA (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Les pêcheurs regroupés au sein de cette association et l'AAPPMA exploitent de nombreux étangs et cours d'eau (parmi lesquels la Besbre) pour la pêche et assurent l'entretien de ces sites.

¹¹ Entretien réalisé par MM&A le 14 décembre 2004

▪ **Allier Nature**

L'association réalise des actions de sensibilisation de l'opinion publique. Elle intervient auprès des administrations, des politiques et des collectivités locales sur des questions d'environnement. Allier Nature a ainsi mené des actions d'éducation à l'environnement, surtout à destination des scolaires, sur les thèmes de la consommation, des déchets et de l'eau, en partenariat avec l'inspection académique et avec le SICTOM Nord-Allier (établissement intercommunal qui a en charge la gestion des déchets ménagers sur le secteur moulinois).

Allier Nature est agréée au niveau départemental et siège dans des conseils ou commissions :

- Eau (SAGE et SDAGE, Assainissements, périmètres de protection des puits de captage, rejets industriels, pêche...);
- Forêt (notamment préservation de la forêt de Tronçais, lien avec l'O.N.F.)
- Agriculture et aménagements fonciers (participation à la CDOA - orientation agricole à la Chambre d'agriculture - aux diverses commissions de remboursements)
- Chasse et faune sauvage (participation aux travaux du Conseil Supérieur de la chasse, à la Commission "Grand Cormoran"...);
- Installations classées (participation aux travaux du Conseil Départemental d'Hygiène)
- Sites et plantations routières (participation aux travaux de la commission des sites)
- Transport et énergie (groupe de réflexion, énergies renouvelables, promotion du solaire... ; dossiers routes et autoroutes...)
- Carrières (Schéma départemental des carrières)
- Pollutions et déchets (sites à risques ; groupe de réflexion, actualisation du plan départemental d'élimination des déchets...).

L'association joue également un rôle de fédération des associations locales de protection de l'environnement. Elle compte quatre associations adhérentes :

- Nature vivante Gannat ;
- Nature vivante Ébreuil ;
- Nature vivante Montluçon ;
- Hévéa (Vichy).

▪ **Les Rencontres Cinéma-Nature**

L'association a créé et anime un des tout premiers festivals du court-métrage sur la nature et l'environnement. Reconnues dans la profession, les *Rencontres* attirent de plus en plus de réalisateurs de qualité. Elles font découvrir au public tous les ans, au début du mois d'avril, la nature et l'environnement au travers de courts et moyens métrages qui font l'objet d'une remise de prix : la Cistude d'Or, le prix du meilleur reportage ou documentaire, le prix de la meilleure fiction ou animation, le prix de la protection de l'environnement. Le *forum des réalisateurs* permet aussi au public de rencontrer les professionnels. Un concours de photos amateurs est organisé chaque année sur un thème choisi par l'association¹². Des journées pédagogiques sont proposées aux écoliers. Des expositions et des animations *Espace-Nature* ont lieu sous le marché couvert.

▪ **L'association Entre Bourbonnais Loire et Allier**

L'association a été créée à la fin 2004 pour mettre en oeuvre les actions lancées par le conseil général de l'Allier dans le cadre du PEP (recrutement du personnel, recherches de financements pour les différents projets...). Elle comprend plusieurs collèges : collectivités territoriales (intercommunalités), principaux financeurs et décideurs, ainsi que toute personne intéressée par la mise en valeur du patrimoine (habitants ou associations). Cette composition

¹² En 2005, le thème retenu est "Nature et petit patrimoine".

favorise l'implication des acteurs locaux et contribue à la cohérence et la pertinence des actions menées dans le cadre du PEP.

▪ **Traverse**

Traverse réunit depuis 1993 des habitants de Saint-Voir et de ses environs. L'association participe à des concerts et réalise aussi des animations de rues. Outre des ateliers de musique pour enfants et adultes, elle a oeuvré pour la création d'un bar associatif à Saint-Voir, lieu de stage, de rencontre et d'exposition qui constitue également une vitrine pour les produits locaux.

L'association s'est engagée dans des actions de rénovation et de valorisation du patrimoine. Elle a notamment tenté d'acquérir et de restaurer deux maisons à pans de bois à l'état d'abandon sur la commune de Saint-Voir pour proposer des animations musicales et des activités liées au patrimoine au sein d'un écomusée. Le projet avait trouvé des financements européens, mais n'a pas abouti pour l'instant faute de terrains disponibles. La création d'une ZAD¹³ pourrait permettre l'étude de solutions.

▪ **L'Association pour le développement, la promotion et l'animation de la vallée de la Besbre**

L'association exploite la Maison Aquarium du Val de Besbre à Jaligny-sur-Besbre, où les espèces piscicoles de la Besbre et des étangs de la Sologne Bourbonnaise sont présentées à travers des animations ludiques et pédagogiques.

▪ **L'association H2o / le Collectif fête de la Besbre**

H2O a organisé chaque été un Festival de l'eau du Massif central et jusqu'à une date récente dans l'Allier la *Fête de la Besbre* : concerts au château de Châtelperron, expositions à la Maison Aquarium et au cinéma René Fallet de Dompierre-sur-Besbre, animations....

▪ **Les chantiers d'insertion**

Le chantier d'insertion de Dompierre-sur-Besbre est géré par l'association AIDES. Il remplit de nombreuses missions : préservation des chemins, nettoyage des bords de Besbre, etc... Quatre autres équipes ont été constituées : bâtiment, environnement, maraîchage, démontage et reconstruction de maisons à pans de bois (cette action a été pérennisée et développée au-delà du programme EQUAL grâce un financement du conseil général).

▪ *Et aussi :*

La Fédération pour la Sauvegarde et l'Avenir du Bourbonnais (adhérente au réseau FNE - France Nature Environnement), la Société Scientifique du Bourbonnais pour l'Étude et la Protection de la Nature, le Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA), la Fédération des chasseurs de l'Allier, l'Association des Jeunes Chasseurs de l'Allier, etc.

¹³ ZAD, Zone d'aménagement différé (les ZAD peuvent être créées dans des communes dotées ou non d'un PLU. Un droit de préemption peut être exercé pendant une période de 14 ans et permettre ainsi la réalisation d'actions ou d'opérations pour mettre en oeuvre une politique locale de l'habitat et à constituer des réserves foncières).

V. Axes stratégiques, préconisations et « fiches actions »

Un projet global pour des actions locales

4 axes stratégiques

Cette charte traduit la volonté des acteurs du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise de s'engager sur une stratégie commune pour défendre et mettre en valeur leur territoire, le faire évoluer vers de nouveaux projets et rester maîtres de ces changements.

Après une première phase d'étude (synthèse documentaire, repérages de terrain, bilan des actions réalisées, réalisation d'entretiens), le président de la communauté de communes a invité 45 acteurs locaux à participer le 17 mars 2005 à des ateliers « stratégiques ». Le groupe « cadre de vie et patrimoine » de la charte s'est réuni à nouveau au mois de juin, afin d'approfondir ses préconisations. Celles-ci sont regroupées dans le chapitre qui suit et transformées par le cabinet MM&A en « axes stratégiques » et premières « fiches action ».

Le groupe « cadre de vie » de la charte se constituera à terme en association.

Il a d'abord proposé des actions d'inventaire, de mémoire, d'information et de communication, susceptibles de réunir les acteurs du territoire autour d'un sentiment d'appartenance à une identité commune (axe stratégique n°1).

Ces actions devront s'appuyer sur des outils plus performants de diagnostic, de planification et de gestion de projets (axe stratégique n°2).

La préservation et la maîtrise de l'évolution des équilibres urbains, des espaces publics des bourgs, des éléments identitaires du bâti, du paysage et des richesses naturelles, feront l'objet d'études complémentaires, ainsi que d'un guide de référence commun et de moyens de suivi, dans un esprit de valorisation, de qualité et d'économie des ressources (axe stratégique n°3).

Enfin, la défense et la valorisation du patrimoine architectural et paysager pourront donner lieu à de nouveaux projets pour permettre à des jeunes habitants d'acquérir une formation, d'être accueillis en apprentissage et de participer à la création de services à la fois d'intérêt commun et porteurs d'avenir.

Axe stratégique n°1

- DES OUTILS DE VEILLE
- DE PARTAGE D'INFORMATIONS
- ET DE COMMUNICATION

Conscient que la mise en œuvre de la charte dépend de la capacité de l'EPCI à susciter un partage du diagnostic, un sentiment d'appartenance et un mode de communication sur le thème du patrimoine, l'atelier « cadre de vie » a proposé la mise en place d'un outil de veille et de communication : un **observatoire du paysage et du cadre de vie**. L'atelier « cadre de vie » se constituera **en association** pour faire vivre ce projet et ses déclinaisons. Un observatoire de l'environnement (également proposé dans le cadre de la charte d'itinéraire de la RCEA) pourra ensuite être mis en place. Les deux observatoires seront rendus encore plus efficaces et trouveront de très nombreuses utilisations par le recours à un système d'information (**SIG** : voir notre proposition en « fiche action n°2 »).

■ Fiche action n° 1 : un observatoire du paysage et du cadre de vie

Après une initiative de la Datar (qui a missionné 31 photographes en 1984), le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a créé en 1989 un observatoire photographique des paysages de France. Des sites ont été sélectionnés pour un suivi photographique. Les **observatoires du paysage** constituent un fonds de séries photographiques qui permettent d'analyser les mécanismes de transformation des espaces et d'en orienter l'évolution. Des sites font l'objet de protocoles de reconduction des prises de vues à intervalles fixes (t + n), avec des conditions d'exposition et des points de vue identiques (grâce au placement de « plots repères »). De nombreux observatoires photographiques ont ainsi vu le jour pour suivre les évolutions de l'environnement, des milieux naturels, du paysage, du bocage, des espaces agricoles et urbains, mais aussi dans un but de recherche, de contrôle qualité, de programmation, de concertation et de communication.

Pourquoi un observatoire du paysage pour la communauté de communes ?

Le paysage - naturel, rural, urbain - est en constante évolution, parfois de façon évidente, souvent de manière imperceptible. La création d'un observatoire du paysage offrira à la communauté de communes :

- une **base de données, un outil de veille et de travail**, pour :
 - identifier et analyser les changements qualitatifs du paysage (naturel, agricole, urbain, ...), leur contexte, leurs mécanismes et leurs acteurs,
 - « définir des actions, en tenant compte des nécessités actuelles » : « un état de l'art sur les mutations du paysage » ;
- un **support d'information et de communication** :
 - la présentation des photographies contribuera à la connaissance du territoire et permettra à chacun de jouer un rôle dans la « construction » du paysage. Elle deviendra un outil pédagogique (« transformer, on l'a toujours fait, mais il faut transformer en sachant pourquoi... »). Elle « fournira des arguments » pour des décisions ;

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

- elle « suscitera autour des enfants (qui prendront les photographies) un engouement », une fierté, un partage (« enrayer l'indifférence », « enrichir le regard, réveiller un intérêt pour la nature : nous ne savons pas (plus) regarder notre environnement » ; « susciter des envies » ; « constituer un foyer d'innovation et d'initiatives », « promouvoir des pratiques et des projets, conçus localement ou sur la base d'autres expériences...») ;
L'image devient ainsi *médiatrice*, outil de dialogue et de débats entre tous les acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, habitants et leurs enfants...).

L'**observatoire du paysage et du cadre de vie** consistera en la réalisation, à des intervalles fixes et dans les mêmes conditions de prise de vue et d'exposition, de **40 à 50 photographies de sites** pendant les « **quatre saisons de la Besbre** ».

Ces sites seront précisés par la suite par les membres de l'atelier « cadre de vie » :

- zones humides, étangs et rivières, canal,
- espaces de sport de pleine nature et de loisirs,
- paysages naturels, bocage,
- massifs, arbres isolés
- arbres exotiques,
- faune et flore,
- chemins et promenades,
- entrées de bourgs,
- places et rues des villages,
- bâti pavillonnaire récent en regard du bâti traditionnel,
- fermes, bâtiments agricoles, grandes exploitations
- maisons isolées, maisons de bourgs, maisons à pans de bois,
- moulins, fours,
- grandes demeures et châteaux,
- commerces, artisanats,
- bâtiments industriels,
- carrières ,
- RCEA et autres axes routiers, etc.

Qui le ferait fonctionner ?

Pour que cette « *structure de veille et de communication* ait une pérennité », l'atelier « cadre de vie » estime nécessaire qu'elle soit animée par des acteurs locaux. Le groupe propose également de se constituer en association, afin qu'un « **noyau dur** » porte l'animation du projet et son pilotage. Mais seule une **adhésion des habitants** assurera la réussite du projet.

Les sites seront choisis avec un « œil expert » pour que les travaux puissent aussi être utilisés à des fins techniques et scientifiques, mais les photographies seront prises **par les enfants des écoles primaires** de la communauté de communes, avec l'appui du personnel enseignant, de l'association issue de l'atelier «cadre de vie », de partenaires et de professionnels.

Sans alourdir excessivement la démarche, on peut aussi imaginer la constitution d'un **comité technique** qui valide la méthode et propose des analyses des productions de l'observatoire. Ce comité de suivi peut être appuyé par des institutions, des professionnels, des associatifs et des experts, à l'occasion de réunions spécifiques. Le **comité de pilotage** examinerait les résultats et déciderait des actions à mettre en place.

Quels sont les partenaires possibles ?

Un certain nombre de partenaires peuvent contribuer à l'observatoire du paysage ou à ses déclinaisons :

- élèves, enseignants et directeurs des écoles élémentaires de la communauté de communes ;
- associations de protection de l'environnement et du patrimoine, associations locales, CAUE ;
- ministères de l'Écologie, de l'Équipement, de la Recherche, de l'Éducation nationale ;
- services déconcentrés et institutions (DDE, SDAP, ADEME, Agence de l'eau, DDAF, ONF, DIREN, DRAF, DRAC, ...)
- professionnels (photographes, artistes, imprimeur, universitaires, architectes et paysagistes, agriculteurs, artisans, chercheurs, comités d'entreprises)
- médias locaux
- collectivités locales et territoriales (Département, Région, communes),
- chambres consulaires
- Union européenne.

Avec quels moyens ?

Les membres de l'atelier « cadre de vie » soulignent qu'une partie du matériel numérique est sans doute disponible dans les écoles primaires. Des comités d'entreprise acceptent sans doute également d'apporter une aide matérielle aux enfants. L'observatoire ne pouvant pas entièrement reposer sur le bénévolat et le mécénat, le recrutement d'un animateur qualifié à temps serait nécessaire, avec l'appui éventuel de stagiaires. Un ordinateur et un poste « frais et équipements devra être débloqué pour le fonctionnement de l'observatoire, les expositions, les animations.

Quelques exemples :

- À Loue –Lison, les ateliers du Patrimoine et du Paysage sont organisés dans le cadre du CEL (Contrat éducatif local - précisions sur le site Internet <http://www.education.gouv.fr>).
- Dans les Hauts-de-Seine, l'observatoire fait l'objet d'une convention avec le ministère de l'Équipement et le CAUE.
- Un certain nombre d'observatoires font également l'objet de conventions avec les ministères de l'Équipement, de l'Écologie, de la Recherche et avec des chambres consulaires et des collectivités territoriales. Plusieurs d'entre eux participent à des programmes européens.
- Le projet d'observatoire de l'environnement de Romans a pour partenaires financiers la Région, ADEME, le ministère de l'environnement.
- En Wallonie, les promenades découvertes organisées dans le cadre de l'observatoire du paysage ont fait l'objet d'un programme européen *Leader +*.

Quelles applications et autres déclinaisons possibles de l'observatoire du paysage?

1 • L'observatoire peut être prolongé par la réalisation **d'expositions et d'animations (concours, ateliers de lecture du paysage, etc.), reliées aux événements qui sont organisés pendant les « quatre saisons de la Besbre »**, afin d'assurer la présence d'un maximum de public (vœux, fête du CCAS, Rencontres cinéma - nature, journées littéraires, fête de la dinde...).

Quelques exemples d'expériences menées par d'autres collectivités territoriales.

- *L'observatoire de la Vallée d'Anjou* a été créé en 1985 par une association. L'objectif était de sensibiliser le public à l'intérêt des milieux naturels de la vallée de la Loire, l'histoire de son occupation par l'homme, les problèmes posés à aujourd'hui par la maîtrise de l'eau. Un centre d'interprétation a ainsi été installé dans une ancienne gare SNCF. L'observatoire a été l'occasion de diffuser un diaporama, des vidéos, des maquettes, des CD d'images, des panneaux historiques, etc. L'association guide les visiteurs dans des parcours guidés dans la vallée. Elle propose aux groupes des animations pédagogiques (ateliers de l'eau et de la rivière) avec le PNR Loire-Anjou-Touraine

- *L'observatoire des Hauts-de-Seine* met à la disposition du public les archives des campagnes photographiques, avec une explication de la méthode utilisée pour le recueil d'informations sur les sites et de textes d'analyse des photographies. Des diapositives sont consultables au petit Château de Sceaux.

- *À Montreuil*, 41 points de la ville sont photographiés tous les ans. Les objectifs de départ étaient techniques, « mais la beauté des tirages et l'intérêt que les habitants ont porté à une expérience qui met leur ville en scène, ont concouru à "donner à voir" ces images dès la fin de la première phase d'étude de trois ans. Ainsi exposées aux regards des habitants, les photographies contribuent à regarder la ville autrement ». Un livre (*Conscience d'un paysage*) a été édité en 2001 par le Musée d'Histoire Vivante de Montreuil.

- *Dans le PNR du Pilat*, l'installation de plots repères à l'endroit des prises de vues invite le public à aller faire "sa" propre analyse, à l'aide de la *brochure "Observatoire du paysage, Itinéraires du Pilat"*. Le Parc a publié sous forme de cahnet l'ensemble des photographies prises en 1993 *et qui représentent l'état "zéro" de l'observation sur le territoire. Elles permettent une analyse au fil de l'évolution du paysage et de la vie locale.*

- *Dans le pays Mellois (Deux-Sèvres)*, « l'implication du citoyen, en tant que photographe, dans l'observation, la connaissance, mais aussi la reconnaissance et le suivi de l'évolution des paysages sont les atouts majeurs ». Après une première session assurée par des particuliers en 2000-2001, les travaux ont été poursuivis par les écoles primaires.

- *L'observatoire Loue - Lison* organise pour les enfants et adolescents de 7 à 18 ans, avec l'association ECHEL (Espaces-CHantiers Environnement Local) des ateliers numériques, de "scan" d'archives, de réalisation d'un journal, de dessins (*paysages familiers, paysages d'hier et d'aujourd'hui, morphologie, occupation du sol, entrées de villages, typologie de l'habitat, cloches et clochers, couleurs, pierres, curiosités, secrets, saisons, etc...*). Des semaines thématiques se succèdent (*semaine du goût, semaine de la science, etc.*). Les travaux sont mis en ligne. Des promenades-découvertes et des parcours-photos sont guidés par les dessins des enfants.

2 • Un « kiosque » d'informations.

L'atelier « cadre de vie » de la charte met en avant la nécessité d'une meilleure centralisation de l'information (« il y a une dispersion et un manque de visibilité de l'information sur le territoire »). Ils évoquent la création d'un « **kiosque** » où les administrés trouveraient des réponses sur l'histoire, l'actualité du territoire, mais aussi les services et les aides disponibles pour lancer une initiative, rénover ou valoriser un patrimoine, louer ou trouver un logement, ...

- *L'observatoire de la Vallée de l'Anjou* étudie la création d'un **centre de documentation**.

- *L'observatoire photographique des territoires du Massif Central* s'est fixé pour mission de créer **une banque d'images** et de la mettre à disposition des collectivités locales, des organismes de développement et des services de l'État.

3 • Une base de données e, un outil d'aide à la décision (voir aussi les fiches consacrées au système géographique d'information – SIG - et à la définition d'un plan de référence pour l'aménagement urbain au sein de la communauté de communes).

Le projet peut ainsi trouver des prolongements techniques : analyse des photographies par thème (paysages, plantations, bocage, urbanisme, espaces agricoles, chemins, zones humides, formes des bourgs et du bâti, maisons, sites professionnels).

Il peut être complété par un observatoire de l'Environnement (également évoqué par la charte d'itinéraire de la RCEA) grâce au suivi d'indicateurs techniques (qualité de l'eau, de l'air, bocage, faune et flore...) par un comité de suivi qui pourra se saisir des problématiques.

Des cahiers méthodologiques peuvent être publiés avec l'aide de professionnels, ...

- À *Montreuil*, l'observatoire est un outil pour les techniciens de la ville, ses services d'environnement et d'urbanisme, mais aussi pour des chercheurs.

- *Au Pilat*, des sites naturels majeurs ont été dotés du même dispositif de suivi photographique pour mesurer l'effet des mesures prises (ex. : dégagement des reboisements spontanés sur les massifs minéraux caractéristiques du site). La méthode a été étendue à l'accompagnement des fermes qui bénéficient d'un " PDD " (plan de développement durable). Ce sont les fermiers eux-mêmes qui font le suivi photographique.

- *L'observatoire photographique des territoires du Massif Central* réunit autour de son conseil d'administration un conseil scientifique où figurent des chercheurs, des enseignants et des techniciens, qui abordent toutes les dimensions représentées dans le paysage (culturelle, socio-économique, environnementale, etc.).

- *L'observatoire de la Vallée de l'Anjou* contribue à des recherches et s'enrichit de l'apport de ceux qui s'intéressent à la Loire et à son environnement. Les Cahiers de l'Observatoire (d'une vingtaine de pages) sont vendus au prix unitaire de 5 euros.

- Dans le *Grand-Lyon*, plusieurs moyens complémentaires de l'observatoire ont été mis en place : suivi quantifié de l'avancement des actions définies dans les chartes, publication de bilans annuels ; évaluation de l'état des milieux environnementaux et de l'impact des activités humaines sur les milieux.

Axe stratégique n°1 – fiche 1 : un observatoire du paysage et du cadre de vie				
Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
<p>Un observatoire du paysage et du cadre de vie</p>	<p>Disposer d'un outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de veille - d'appartenance - de pédagogie - de communication - d'animation - de travail <p>- d'une base de données (voir aussi la fiche SIG)</p> <p>- d'un « kiosque » d'informations (voir aussi la fiche n°2) ?</p>	<p>La communauté de communes</p> <p>Les élus (un comité de pilotage ?)</p> <p>L'atelier « cadre de vie » (constitué en association - avec un groupe de travail ou comité de suivi ?) et un animateur</p> <p>Avec :</p> <p>Les collectivités territoriales (Département, Région)</p> <p>Les enseignants et dirigeants des écoles élémentaires</p> <p>Les associations</p> <p>Les ministères (Écologie, Équipement, Recherche, Éducation nationale)</p> <p>Les services de l'État</p> <p>L'ADEME, l'agence de l'eau</p> <p>Les chambres consulaires</p> <p>Les comités d'entreprise</p> <p>Des professionnels,</p> <p>Des experts (un comité technique ?)</p> <p>L'Union européenne</p> <p>Les médias locaux</p>	<p>Le choix par le comité technique et la photographie de 40 à 50 sites par les enfants des écoles élémentaires, à des dates régulières, avec le même point de vue et la même exposition (mise en place de plots repères) « aux quatre saisons de la Besbre » et à l'occasion des événements culturels, touristiques, liés au terroir, déjà organisés sur le territoire.</p> <p>Déclinaisons possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expositions, animations (en liaison avec les événements existants), - ateliers de lecture des photographies et du paysage avec des professionnels - ateliers numériques, ateliers multimédias, de dessin, de création d'un journal, du goût, etc. - circuits découverte, accueil de groupes, parcours guidés - base de données (voir SIG) - centre de documentation - kiosque d'information - fiches thématiques (voir fiche action 2) - prolongements techniques (observatoire de l'environnement, qualité de l'eau, etc.), - cahiers méthodologiques 	<p>- Étude de faisabilité (facultatif), mise en place, organisation, avec un groupe de suivi et avec l'association : 2 000 € HT</p> <p>- Un animateur à tiers de temps : 9 000 € frais inclus par an</p> <p>- Un (des) stagiaire/s (Master, professionnel) pendant 3 mois (logé/s) : 1 800 € frais inclus</p> <p>- Provision pour des frais complémentaires de communication, d'équipement et d'exposition, d'animation la première année : ... 10 000 €.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anjou : 1 association, 2 animateurs à temps plein ; des animations payantes ; des conventions avec des partenaires publics et privés - Loue - Lison : un CEL pour les ateliers - Hauts-de Seine : conventions avec des ministères, le conseil général, le CAUE, etc. - Montreuil : l'observatoire est un outil technique de la ville + convention avec le ministère de l'Équipement et des organismes publics - Bretagne : conventions avec des chambres consulaires, le ministère de la Recherche, la Région - Wallonie : programme <i>Leader</i> + pour des journées découverte (et participation financière des groupes). - Romans : projet d'observatoire de l'environnement : 7 600 € d'investissement + 6 000 € par an de prévision de coût de fonctionnement

■ Fiche action n° 2 : des fiches et un livre de référence sur les richesses et la mémoire du territoire

Dans le même ordre d'idée et dans le prolongement de l'observatoire, l'atelier « cadre de vie » propose la publication et la diffusion par la communauté de communes de **fiches dédiées à des thèmes liés à la mémoire, à la vie et aux richesses du territoire** (épisodes de la vie rurale, savoirs -faire agricoles et artisanaux, richesses et curiosités du patrimoine et du paysage, des milieux naturels, des villages, de la vie sociale et culturelle du Val-de-Besbre, sa langue, ses traditions, ses projets, etc.).

Pourquoi et comment ces fiches ?

Ces publications pourront être une des déclinaisons de l'observatoire du paysage et du patrimoine et s'inscrire dans ses activités (voir fiche 1). Elles ont pour objectif de « **raconter, peindre la vie du Val-de-Besbre au travers du temps et des saisons**, dans sa diversité et ses originalités » ; « informer, en capitalisant documents graphiques, photographiques, historiques, récits ou témoignages, d'anciens, de professionnels, de personnalités ».

Un document plus complet (livre de référence, cahier, carnets), avec des photos, des extraits de témoignages et des textes sur le patrimoine, l'environnement naturel et culturel, le paysage, pourrait ensuite être réalisé à partir de ces fiches et dans le cadre de l'observatoire. Il constituerait une **première référence et un support d'engagement commun pour le territoire** (« retracer et mettre en relation les époques pour révéler les mutations »).

En quoi consisteraient ces fiches ?

Cette série de fiches - cahiers recto-verso ou de 4 pages maximum, très illustrées (dessins, photographies, cartes ...), serait imprimée et diffusée par la communauté de communes 4 fois par an (aux « quatre saisons de la Besbre ») en environ 5000 exemplaires. Les textes seraient très documentés, mais écrits pour tous les publics (y compris les enfants), des illustrations.

Plusieurs thèmes ont déjà été cités par l'atelier cadre de vie :

- « l'arbre isolé »
- « les arbres exotiques du XIX^e siècle »
- « les haies à trois strates », « la taille des arbres »
- « les secrets de la Besbre »
- « à la découverte des oiseaux en voie de disparition », « sur la piste des animaux de la Besbre »
- « le petit patrimoine », « les moulins du val de Besbre »
- « le torchis »
- « les anciennes carrières »...

Quelques exemples d'expériences menées par des collectivités locales:

- On se reportera à la fiche dédiée aux *expériences d'observatoires du paysage et de l'environnement* (Anjou, Loue-Lison, Pilat, Massif central, ...).
- À *Roanne*, *Thoba's éditions* réalise ainsi à la commande de petites publications à la demande des villages et des acteurs locaux (élus, producteurs, entrepreneurs, restaurateurs, etc.). Ils sont écrits en relation étroite avec les anciens des villages, les écrivains et les professionnels locaux et diffusés à l'occasion des événements organisés au cours de l'année sur le territoire. Une partie des exemplaires sont pré-vendus. Les autres sont proposés en librairie et sur des sites locaux (hôtels, restaurants, gîtes, sites touristiques, lieux publics, accueil d'entreprises, ...).

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

- À Rouen, l'Agglomération réalise des fascicules d'information sur son histoire, celle de la Seine, les grands hommes de la région...

Qui les réaliserait, pour qui et avec qui ?

Les fiches et le livre de référence seraient diffusés par la communauté de communes et l'association « cadre de vie » dans le cadre de l'observatoire du paysage et du patrimoine, en liaison avec les événements organisés sur le territoire aux « quatre saisons de la Besbre » (animations culturelles, sports de pleine nature, fêtes liées à la nature, aux activités agricoles, aux produits du terroir, à la cueillette, etc.).

La communauté de communes, l'atelier « cadre de vie », constitué en association, et l'animateur de l'observatoire, pourraient coopter des invités pour chacun des « comités de rédaction », réuni sur des thèmes choisis, comme pour la préparation du livre. Des **ateliers d'enfants**, encadrés sur chaque thème ainsi défini par des animateurs, des enseignants et des professionnels (« la qualité et l'illustration des fiches devra être la meilleure possible, afin de permettre dès le début de leur diffusion une adhésion par la population ») seraient impliqués pour le recueil des informations auprès de « témoins » du passé et de la vie territoire (agriculteurs, artisans, personnes âgées, personnalités) et pour leur illustration.

Les partenaires possibles

- Les écoles élémentaires de la communauté de communes (enseignants, directeurs)
- Le ministère de l'Éducation nationale
- Les associations locales, le CAUE
- Les ministères de l'Écologie, de l'Équipement, de l'Agriculture, de la culture
- Les services déconcentrés et les institutions (DDE, SDAP, ADEME, Agence de l'eau, DDAF, DIREN, DRAF, DRAC, ...),
- Des professionnels (retraités, photographes, artistes, enseignants, universitaires, architectes et paysagistes, agriculteurs et artisans, comités d'entreprises)
- L'Imprimerie de la Besbre ?
- Les journaux locaux ?
- Les collectivités territoriales (Département, Région)
- Les chambres consulaires
- les entreprises, les artisans
- Les programmes européens.

Avec quels moyens ?

- Un rédacteur-animateur secrétaire de rédaction à temps partiel - 3 mois par an (4 fiches R/V°4 fois par an)
- Un maquettiste (création ; mise en page, finalisation de l'illustration, montage, corrections, frais, pour 4 fiches R/V°4 fois par an)
- Frais d'impression de 4 fiches de 2 pages 4 fois par an en 5000 exemplaires
- Diffusion-routage par la communauté de communes.
- Livre de référence de 100 pages : rédacteur et secrétaire de rédaction ; création ; mise en pages, finalisation de l'illustration, montage, corrections, frais ; impression en 5000 exemplaires .
- Provision pour frais divers (atelier, divers frais techniques).

Axe stratégique n°1 – fiche 2: Des fiches et un livre de référence sur l'histoire, la vie, les richesses du territoire				
Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
<p>Des fiches sur l'histoire, le patrimoine, les traditions, la vie de la communauté de communes</p> <p>Un livre de référence</p>	Créer des documents de communication, de mémoire, qui seront des supports de référence pour un engagement commun	<p>La communauté de communes</p> <p>L'atelier « cadre de vie » (constitué en association), avec les enfants des écoles et un rédacteur-animateur, un maquettiste</p> <p>Avec :</p> <p>Les enseignants</p> <p>L'Éducation nationale</p> <p>Les associations locales</p> <p>Les services de l'État, les institutions</p> <p>Les collectivités territoriales</p> <p>Les chambres consulaires</p> <p>Des professionnels</p> <p>Des entreprises</p> <p>L'Imprimerie de la Besbre ?</p> <p>Les médias locaux ?</p> <p>Des retraités ?</p> <p>Des experts</p> <p>L'Union européenne ?</p>	<p>Ce projet (fiche, livres) peut être réalisé dans le cadre des ateliers de l'observatoire</p> <p>2 fiches recto-verso et 2 fiches 4 pages 4 fois par an (documents d'archive et graphiques, photographies, entretiens avec des anciens et des professionnels, recherches). Les fiches sont imprimées en 5000 exemplaires et routées par la Communauté de communes.</p> <p>Un livre de référence d'une centaine de pages.</p>	<p>- Un rédacteur-animateur sur la base d'un temps passé de trois mois par an : 3 000, 00 euros HT par an environ</p> <p>- Un maquettiste free-lance (création, mise en page, montage, mise en place de l'illustration, corrections) : 4 x 4 pages x 4 fois par an : 4800 euros HT par an environ</p> <p>- Impression d'un recto-verso en 5000 ex. : 650, 00 euro HT Soit, 4 recto-verso quatre fois par an : 10 400, 00 euros HT</p> <p>- Rédaction, secrétariat de rédaction d'un 100 pages illustré : 3 mois d'un free-lance qualifié à mi-temps : 5 500 euros HT</p> <p>- Création, mise en page, mise en place de l'illustration, montage, corrections (pour 100 pages) ... 13 000 euros frais inclus</p> <p>- Impression d'un 100 pages en 5000 ex : 11 000 euros HT</p> <p>- Provision pour frais : 2 000, 00 euros HT</p> <p>Exemples d'expériences : Voir la fiche <i>Observatoires du patrimoine</i> (CEL, conventions, partenariats, <i>Leader +</i>) <i>Roanne</i> : <i>Thoba's éditions</i> réalise des livres à la demande des villages (avec des acteurs locaux) pour des producteurs, des élus, etc. : une partie est pré-vendue, distribuée dans des lieux publics et au cours d'événements locaux. Le reste est vendu en librairie. <i>Rouen</i> : l'Agglo diffuse des fiches thématiques sur le patrimoine, l'histoire, l'environnement.</p>

■ Fiche action n° 3 : recenser, préserver, valoriser des arbres natifs ou exotiques : une étude, une exposition, un arboretum.

(Préconisation du cabinet)

Les arbres et plantes natifs, les spécimens venus d'ailleurs, parfois vieux de plus de 150 ans, constituent un « patrimoine paysage » susceptible de faire l'objet d'un recensement, d'étude et d'actions destinées à les préserver, les mettre en valeur, les faire connaître des habitants du territoire.

Outre des fiches thématiques (voir la fiche action 2), des carnets de référence, des ateliers photographiques, et des parcours guidés (voir la fiche action 1), l'observatoire du paysage pourrait susciter :

- un **recensement et une étude** plus approfondie des arbres et plantes du territoire (elle peut être confiée à un universitaire ou un stagiaire),
- une **exposition**, destinée à faire découvrir au public les espèces d'arbres ou de plantes les plus typiques ou remarquables, leurs propriétés, leur histoire, leurs mutations au fil du temps et des saisons, leurs nombreuses utilisations, les regards qui leur sont portés sur eux, etc. ;
- la création d'un **arboretum**.

On citera l'initiative d'un professeur du collège de Roquemaure qui a organisé sur une friche un atelier de découverte des plantes du territoire. Après avoir gagné plusieurs concours sur le Web, la classe et son professeur ont pu partir en Amérique, à la rencontre des racines des espèces les plus remarquables...

L'exposition

Une exposition d'une **quinzaine de panneaux** pourrait être organisée par les ateliers de l'observatoire photographique sur le thème des arbres et des plantes des « quatre saisons de la Besbre ».

Quelques exemples :

- *Le CAUE de la Manche* a organisé au cours de l'été 2005 une exposition à Saint-Lô (15 panneaux) : *Au cœur de l'if*. 72 arbres remarquables, exotiques et locaux, ont aussi été recensés, parmi lesquels un châtaigner vieux de 200 ans et un séquoia géant.
- *La charte d'initiatives locales du Gard Rhodanien* a été l'occasion d'une exposition de photographies (une cinquantaine de panneaux) à la Chartreuse de Valbonne sur l'environnement, le patrimoine agricole et viticole, le paysage et le petit patrimoine du territoire. Un concert et un colloque ont été organisés pour le vernissage et la signature de la charte avec 250 acteurs locaux.

L'arboretum

Un arboretum est une pépinière destinée à la culture d'arbres d'essences diverses. Il offre un **outil scientifique**, servant de terrain d'observation et fournissant du matériel à diverses disciplines (pour identifier et classer les espèces, étudier leur comportement, leur capacité d'adaptation, conserver le patrimoine génétique des variétés les plus rares et les plus menacées, etc.). Il a un **rôle économique**, en favorisant la reproduction d'espèces et en présentant une **vitrine** des variétés qui peuvent être utilisées pour des **aménagements paysagers** (entrées de bourgs, places de villages, propriétés), en

créant éventuellement un service de conseil aux professionnels avec des expositions - ventes. Il a une **fonction éducative**, offrant un lieu pour sensibiliser le public à la diversité du monde végétal et aux richesses du territoire (circuits pédagogiques, sentiers de découverte, visites guidées à thèmes, stages pour des collégiens, lycéens, étudiants-ingénieurs et universitaires). C'est, enfin, un **espace de détente et de loisirs** pour les habitants et les touristes (animations, soirées avec des musiciens, des conteurs, des comédiens, expositions d'arts plastiques, etc.).

Quelques exemples

- *L'arboretum de La Petite Loiterie à Montholon (37)* est un lieu pédagogique, dédié aux arbres et aux arbustes des jardins et des espaces publics urbains. Créé dans une ancienne ferme, il a suscité plusieurs études (développement architectural, taille, gestion...). Des stages y sont organisés. Monté par une **association** à but non lucratif, qui assure son entretien, sa promotion et accueille des stagiaires (avec un animateur permanent), il possède un **comité scientifique et technique** (expert arboricole et phyto-pathologiste, ingénieur agronome, spécialiste de l'arboriculture et d'ornement, docteur en biologie végétale, directeur de recherche à l'INRA, spécialiste de l'eau dans la plante, ingénieur horticole, spécialiste des végétaux de pépinière, architecte paysagiste, spécialiste des parcs historiques...). **Sont partenaires** de l'opération : le conseil régional, le conseil général, la DDAF (dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation), la Diren, la Société Française d'Arboriculture, la Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT), les Parcs et Jardins en Région Centre (APJRC), Nature Centre, l'Association des Jardins Botaniques de France, l'Association des Parcs Botaniques de France (APBF) et la Fondation de France. S'y ajoutent diverses actions de mécénat.

- *L'arboretum du Poerop et du jardin de l'Argoat*, dans le Finistère, est animé sur une ancienne ferme de 18 ha. Il est planté d'espèces botaniques. Plusieurs expériences y sont également menées : espace confié à des élèves pour y planter un **jardin du Moyen Âge** (plantes aromatiques, médicinales, légumes anciens, etc.), **verger de variétés anciennes** et d'arbres à fruits sec (châtaigniers, noyers, noisetiers, etc.) ; plantations d'érables, chênes et pins ; bamboueraie composée d'espèces asiatiques, américaines et africaines; **plantations géographiques**.

- *L'arboretum de la Balaine*. Créée en 1812 par la fille du naturaliste Michel Adanson, il possède des plantes exotiques rapportées par bateaux par de grands botanistes. Il a été classé Monument Historique en 1993. Ce parc de 15 ha, aménagé en plusieurs étapes, allie la présence de l'eau (4 ha d'étangs et de mares) et de jeunes forêts à une collection d'arbres et d'arbustes du monde entier.

La plantation d'arbres et d'arbustes

Le frêne (*Fraxinus angustifolia*) est une essence dominante dès 1850, à laquelle peuvent se mêler l'aubépine, le prunellier (épine noire) et l'églantier qui entourent également les chênes pédonculés. Le « bourrage » des haies par des arbustes est une protection nécessaire aux premières années d'implantation des ligneux : par son épaisseur, il préserve les jeunes pousses d'une dégradation d'origine animale.

L'arbre, isolé, aligné ou en haie, a été une composante essentielle des systèmes de production agricole. La plantation d'arbres a une portée esthétique et un intérêt écologique (l'arbre est un refuge pour la faune et la flore auxiliaires aux cultures) et culturel. Insérées dans des haies, les formations arborées participent à la protection contre l'érosion et à l'amortissement des pollutions liées aux traitements chimiques.

La végétation constitue, enfin, un atout de poids au service de l'aménagement des bourgs et de l'intégration paysagère des routes et des bâtiments agricoles. Trois espèces peuvent être préconisées pour l'aménagement des bourgs, la bordure des chemins et l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Proposition de plantation de noyers

Exigences de l'espèce : Sols calcaires

Atouts:

- Valorisation des petites parcelles
- **Amélioration de l'intégration des bâtiments dans le paysage**
- **Bordure esthétique des chemins**
- Apporter de l'ombre à des volailles en atelier label
- Occupation de parcelles en friche
- **Participation à la conservation du paysage bocager**
- Possibilités de diversification des productions : complément de revenus par la récolte de noix à court terme et la production de bois à long terme

Proposition de plantation de châtaigniers

Exigences de l'espèce :

Le châtaignier est un arbre intéressant, à condition que le sol lui convienne : il préfère les terrains non calcaires, sains, légers, filtrants et profonds et supporte les sols acides.

Apports de la plantation :

- Valorisation des parcelles agricoles,
- Amélioration des entrées des exploitations lorsqu'il est planté en alignement
- Possibilité de production de châtaignes, de miel aussi (idem avec l'acacia, et le tilleul = **espèces mellifères**)
- **Cet arbre peut être planté en alignement, isolé ou en verger.**

Proposition de plantation de tilleul

Exigences

Rien à signaler

Apports de la plantation :

- Floraison mai-juin
- **Arbre qui peut être placé aux abords des chemins.**

■ Fiche action n° 4. préserver le bocage : un guide de référence et des actions de sensibilisation (voir les fiches n°1 et 2 et la fiche SIG)

Les opérations de remembrement, l'agrandissement des exploitations, ont fait disparaître des formations arborées et des zones de bocage. **La préservation et l'entretien du maillage bocager** (prairies et cultures entrecoupées de haies) pour maintenir la diversité des écosystèmes ont été réaffirmés par les ateliers du 17 mars 2005 dans le cadre de la charte comme une priorité. Ils sont parfois au centre d'événements (Rencontres cinéma nature, expositions). Ils passent aussi par la valorisation du rôle des agriculteurs et leur implication dans l'entretien des haies et par le développement des CAD¹⁴. Les choix de gestion et d'entretien de la plantation sont donc très importants.

La structure du peuplement de la haie, son organisation, la taille des arbres et des arbustes déterminent les possibilités d'habitat, d'évolution ou de cache, de repères de la faune sauvage. Les aménagements réalisés participent à l'enrichissement de la biodiversité locale. Un couvert dense d'arbres et arbustes donne une ombre qui permet à certaines espèces de la forêt de prospérer. À l'inverse, un couvert lâche permet l'installation de plantes de lumière, comme les plantes prairiales, pour lesquelles le talus est souvent le seul habitat disponible. Certaines espèces – végétaux, insectes, petits mammifères, oiseaux -, utilisent l'abri offert par les haies pour se disperser ou se déplacer. **Le réseau de haies joue un rôle de corridor écologique fondamental dans un paysage agricole.**

Les haies situées en bordure des zones humides ont aussi un rôle dans le contrôle des crues. Elles peuvent aussi être des freins à la circulation des pesticides et des engrais minéraux comme le phosphore et l'azote.

Les essences préconisées pour densifier les formations végétales en zones de bocages

On préconisera un système de haies relayées par des arbres, notamment de haute tige. Chêne, Charme, Erable Champêtre, Hêtre Pourpre, Noyers, Tilleul, Châtaigniers compléteront le maillage bocager.

Exemple d'une composition de haie, composée des espèces les plus courantes, de bonne longévité et permettant un usage polyvalent sur tous types de sols, soit en haie tondue, soit en haie moyenne ou haute :

Aubépine monogyne ou "épine-blanche" = *Crataegus monogyna*, 4-10m, très bon garnissage et stable dans le temps.

Aubépine épineuse ou "épine-blanche" = *Crataegus laevigata*, arbuste de taille plus réduite que la précédente 2-3m, mais présentant les mêmes caractéristiques.

Charme = *Carpinus betulus*, 10-25m de haut en forme libre, balivage possible, notamment en têtard.

Chêne = *Quercus robur*, 25-35m en forme libre, se taillant bien mais balivage possible pour bois d'oeuvre.

Chêne sessile = *Quercus petraea*, 20-40m en forme libre, se taillant bien mais balivage possible pour bois d'oeuvre.

Cornouiller mâle = *Cornus mas*, arbuste de taille moyenne 2-6m, offrant un bon garnissage et floraison intéressante.

Cornouiller sanguin ou "bois rouge" = *Cornus sanguinea* arbuste de taille réduite 2-5m, et offrant un bon garnissage.

Erable champêtre = *Acer campestre*, petit arbre (12-15m en forme libre) très fourni et pouvant être balivé pour son bois intéressant.

Hêtre ou "foyard" = *Fagus sylvatica*, 30-40m en forme libre, espèce se taillant très bien mais pouvant bien sûr être balivée.

Prunellier ou "épine-noire" ou "beuchon" = *Prunus spinosa*, 1-4m, essence pionnière, assez envahissante mais démarrant très bien la plantation (surveiller ensuite).

Espèces particulièrement adaptées aux zones humides :

Frêne = *Fraxinus excelsior*, 20-30m de haut

Fusain ou "bonnet d'évêque" = *Euonymus europaeus*, 2-6m de haut

Viorne obier ou "boule de neige sauvage" = *Viburnum opulus*, 2-4m de haut

¹⁴ Le Contrat d'agriculture durable, remplace les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation. Les CAD se différencient des CTE par un recentrage sur les MAE (Mesures Agri-environnementales) jugées prioritaires sur le territoire en question. Elles visent à respecter la biodiversité grâce à des pratiques agricoles raisonnées, en cohérence avec l'environnement naturel de chaque exploitation). Les CAD ont des plafonds financiers ; il les demandes en instance ne pourront sans doute pas être satisfaites en 2005. Dans le Bourbonnais, les mesures jugées prioritaires sont : **l'aide à l'entretien et à la plantation de haies, l'amélioration de la qualité des élevages, la réduction des intrants.**

■ Fiche action n° 5. La qualité de l'eau

Elle sera au cœur des projets de l'observatoire de l'environnement qui pourra être créée en complément de l'observatoire du paysage.

Dans les vals, en particulier l'Allier, l'enjeu est de préserver la ressource en eau et d'améliorer sa qualité en :

- diminuant la présence de nitrates et phytosanitaires. Une partie du cours de l'Allier et de la Loire, qui comprend le Val de Besbre en zone vulnérable pour la pêche (Directive Nitrates);
- améliorant la qualité des aquifères utilisés pour l'irrigation (la qualité de la nappe de Sologne Bourbonnaise est médiocre, du fait de la présence de nitrates et de contamination bactériologique importante dans certains secteurs) ;
- réduisant le risque de surexploitation des nappes phréatiques lié à l'augmentation des exploitations dédiées aux céréales.

Des mesures, par exemple dans le cadre de l'observatoire de l'environnement, peuvent limiter la pollution de l'eau et des milieux :

- maintien d'une bande enherbée le long des cours d'eau pour les préserver de l'impact direct des pratiques agricoles et maintenir une certaine biodiversité (notamment pour les poissons) ;
- actions de sensibilisation et prévention ;
- soutien aux entreprises respectueuses de l'environnement et économes en ressources naturelles (aides, prix, etc.).

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Axe stratégique n°1 – fiche 3, 4 et 5 et 6 : une étude, une exposition, un arboretum, un plan bocage, un suivi de l'eau				
Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
Un recensement, une étude	Recenser, cartographier, préserver, valoriser les espèces locales et exotiques	La communauté de communes et l'observatoire du paysage, le CAUE	Par exemple une étude réalisée par un universitaire et/ou des stagiaires et diffusée par la communauté de communes (voir la fiche action SIG)	3 500, 00 euros HT (estimation). Voir la fiche action SIG
Une exposition	Faire connaître les résultats de l'étude, sensibiliser le public et les professionnels	Un atelier de l'observatoire, les enfants de l'atelier, avec des experts et des professionnels	15 panneaux (faisant partie d'une série thématique)	Rédaction, maquette, fabrication, frais divers : 15 000, 00 euros HT
Un arboretum	Créer un espace d'étude et de recherches, de formation, de promotion et conseil, de valorisation, de découverte, détente et animation	La communauté de communes et l'observatoire du paysage, avec les élus, les associations, les services de l'Etat, les professionnels, des experts	Une pépinière, une vitrine, un lieu de formation et d'animation, par exemple sur le site d'une ancienne ferme	Exemples : - Parc de la Possonnière (41): 3 500, 00 € HT : inventaire des différentes entités arborées et élaboration d'une proposition de plan de gestion, d'exploitation et de valorisation des espaces boisés. - Bourg d'Oisans : 10 000, 00 € HT : étude de faisabilité d'un arboretum alpin
Un plan « bocage »				Voir la fiche observatoire du paysage et la fiche SIG
Un plan « qualité de l'eau »				Voir la fiche observatoire de l'environnement

Axe stratégique n°2

- DES OUTILS DE DIAGNOSTIC
- ET DE PLANIFICATION

■ Fiche action n° 6. Un plan de référence pour le développement et l'aménagement urbain (voir aussi la fiche 5)

La communauté de communes prévoit un diagnostic pour la programmation d'une OPAH sur certains secteurs des centres – bourgs, qui sont à rénover et dont les potentialités sont souvent mal exploitées en termes d'habitat. Parallèlement, **la définition d'un plan de référence communautaire** (avec un zonage des secteurs sur lesquels agir en priorités) permettrait d'encadrer le développement du bâti pavillonnaire récent en périphérie et de réguler l'étalement urbain. Le PLU intracommunautaire apparaît comme très contraignant aux acteurs de l'EPCI. Un plan plus souple, permettant la mise en place d'actions plus ponctuelles d'aménagement et de réhabilitation, peut être proposé et concerté. L'utilisation d'un système d'informations géographiques (voir fiche suivante) offrirait un outil très utile pour cette programmation.

■ Fiche action n° 7. Un outil de diagnostic et de planification avec un SIG ?

Le SIG, ou Système d'Information Géographique, est un outil informatique qui permet de stocker, de représenter, de manipuler et de gérer, des données spatialisées. En s'appuyant sur ces données localisées par rapport à un système de coordonnées géographiques, de nouvelles banques de données peuvent être réalisées : pour une rue, une commune, une communauté de communes, ... On s'intéressera, par exemple, aux sols, au couvert végétal, à la présence de telle ou telle espèce, au cadastre, etc. Ces données sont obtenues par des photographies aériennes, des cartes élaborées sur le terrain, d'autres données disponibles auprès d'organismes spécialisés et la numérisation de documents (cadastre). Elles sont ensuite reliées entre elles par l'utilisation d'un référentiel commun (à partir de méridiens, parallèles, référentiel terrestre...) et grâce à la réalisation *d'une cartographie dynamique*. **Les SIG** permettent *d'accélérer la fabrication des cartes et de croiser les données graphiques et non graphiques*. Les données sont organisées par thèmes. Chaque couche contient des données de même type (bâti, voirie, éclairage public, routes, végétation, hydrographie...). L'outil permet d'analyser *les changements intervenus au cours d'une période donnée ou les conséquences de tel ou tel scénario d'évolution*. On obtient ainsi des données prospectives qui permettent d'optimiser les solutions. Les collectivités territoriales se dotent ainsi de SIG, en particulier dans un but de planification, de gestion projets et de simulations, (gestion des bocages ou des milieux, gestion du patrimoine foncier, observatoires de l'environnement, de la qualité de l'eau, etc...). **Les SIG** permettent une interactivité avec le public et les différents partenaires des projets. *L'actualisation constante de la base de données est une des conditions de son efficacité*. Le système peut évoluer par la mise à jour des données, mais aussi par l'intégration de nouveaux thèmes, l'amélioration ou l'extension des traitements.

Exemples d'utilisations

Le SIG peut être un outil de l'observatoire et permettre la cartographie et l'analyse de l'évolution des zones (urbaines, humides, de bocage (ex : suivi de l'évolution du bocage, son linéaire, sa qualité, sa richesse écologique - état initial, état final), afin de mieux étudier les conséquences des opérations et de les améliorer au besoin.

Des groupes de travail thématiques pourraient ainsi avoir pour mission l'évaluation et le suivi de « plans » (bocage, patrimoine, urbanisme, etc.). Pour un meilleur suivi technique du maillage bocager, par exemple, et une meilleure intervention, on peut envisager la création d'un SIG insérant les données sur l'état des haies, les actions de rénovation, de densification des formations végétales, en les localisant et les situant dans le temps. Les informations, même les plus ponctuelles, seront immédiatement resituées dans l'espace et le temps. L'outil informatique centralisera systématiquement l'information à l'échelle du territoire Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise et permettra une certaine planification de la gestion des bocages.

Des utilisations complémentaires sont possibles – voir la charte de développement local (promotion de l'offre touristique avec la mise à disposition en ligne d'un ensemble d'informations touristiques et pratiques grâce à l'utilisation de cartes interactives et d'informations géoréférencées (ex Pays d'Armagnac).

Comment le mettre en place ?

Les grandes orientations du projet peuvent être élaborées au sein d'un groupe technique composé d'élus et de techniciens avant d'être proposées au vote du conseil communautaire.

La communauté de communes peut faire appel à un universitaire, une école d'ingénieurs ou un prestataire spécialiste. Un partenariat peut intervenir sous la forme de la mise à disposition de matériels et logiciels collectivités territoriales ou des services de l'État). Un agent peut être recruté, mis à disposition ou formé pour la maintenance et l'utilisation de l'outil.

Quelles expériences ?

- *La communauté de communes Les Vallons La Tour du Pin* a mis en place un groupe de travail, composé de représentants de chaque commune membre, pour étudier la mise en place de la numérisation du cadastre des communes et le développement d'un système d'information géographique (SIG). À la suite d'une étude précise des besoins, il a été proposé aux communes d'étendre les compétences de la Communauté de Communes en faveur du développement d'un système d'information géographique (SIG) pour la gestion de données d'intérêt communautaire

- *La communauté de communes du Val Vert du Clain* s'est équipée d'un SIG pour permettre un accès instantané à l'information cadastrale. Chacune des communes dispose de l'outil pour accéder à des informations diverses : réseaux électriques, PLU, etc... Les communes qui révisent leur PLU « ont pu voir leur zonage réalisé en temps réel, épargnant un temps précieux ». Une partie des informations contenues dans le SIG est directement accessible aux utilisateurs du site, de sorte que l'information est partagée.

- *La communauté de communes de Concarneau – Cornouailles, la communauté de communes de Pouzauges* ont également réalisé une numérisation du cadastre (par Géodis) + réseaux d'eau, d'électricité, plans d'épandage, occupation du sol et des photos aériennes des communes.

- *La commune du Kremlin-Bicêtre* recense notamment son éclairage public et ses arbres avec un SIG sur un PC portable.

- Celle de *Saint-Brieuc* (l'utilise pour le référencement des bâtis de la ville. Les données du SIG disponibles sur le serveur de la mairie (cadastre, photo aérienne, restitution photogramétrique...) ont été chargées sur une tablette PC équipée de l'application ArcView 8 de l'éditeur Esri.

- *Dans l'estuaire de la Seine*, « l'observatoire paysager (zones humides et zones urbaines, notamment) » est une structure d'information pérenne et opérationnelle dont le cœur est une série chronologique de données de télédétection aérienne et spatiale structurée en Base de Données Géographiques matricielles. L'exploitation multi-temporelle et multi-échelle de ces informations est opérée par l'intermédiaire d'une chaîne de traitement comprenant notamment en amont des outils de traitement d'image et en aval un Système d'Information Géographique ».

Axe stratégique n°2 – fiche action 7 : des outils de diagnostic et de programmation				
Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
Un SIG	Disposer d'un outil de diagnostic, de cartographie dynamique, de planification et de concertation	<p>La communauté de communes et l'observatoire du paysage (groupe de pilotage et groupe de suivi technique ; avec l'appui des collectivités territoriales et de services déconcentrés</p> <p>Partenaires possibles : La Région Le conseil général, le CAUE La DDE, la DDAF, la Diren Les associations</p>	<p>Mise en place d'un groupe technique et de suivi pour l'élaboration des besoins</p> <p>Appui d'un universitaire, de stagiaires, d'une école d'ingénieurs, de géomètres ou d'un prestataire spécialisé (étude et mise en place du SIG), de collectivités territoriales (matériels, logiciels)</p> <p>Recrutement ou formation, intervention d'un agent à temps partiel (à affiner)</p>	<p>* Étude de faisabilité, mise en place : possibilité de faire appel à un laboratoire universitaire et des stagiaires ou une école de géomètres experts ; d'ingénieurs Ex : <i>Communauté de communes du Volvestre</i> : la chambre des géomètres experts de Haute-Garonne a mis à disposition un ingénieur- expert pour l'étude de faisabilité d'un SIG (et a encadré son travail) : ... 4 000 € HT environ</p> <p>* Investissement (sur mesure selon besoins) - Matériel : PC, imprimantes, unités de sauvegarde, - Logiciels: licences, base de données, générateur de rapports, ... - Mise en place: communication, paramétrage, gestion de projet, formation - Logistique : câblage réseau, télécommunication, mobilier, climatisation, etc. * Fonctionnement : - Maintenance matérielle et logicielle - Assistance technique : support - Formation continue - Logistique : télécommunications, électricité, etc. - Consommables : papier, cartouches d'encre, supports de sauvegarde, etc. Extension Portables PC : 2 410 euros HT, la licence du SIG ArcView 8 avec l'extension tablette PC.</p> <p>Ex : <i>communauté de communes du Plateau Monbazens</i> : coût de mise en place d'un SIG : 21 000 € + 50 000€ HT (possibilité de récupérer la TVA sur l'opération) pour la numérisation cadastrale Ex : <i>communauté de communes Vallée de l'Hérault</i> : recrutement d'un agent (DESS de cartographie et 5 années d'expérience SIG) <i>CC Tam et Dadou</i> : investissement pour la mise en service SIG : 10 000€</p>

Axe stratégique n°3

- UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE

■ Fiche action n° 8. Un guide de référence pour l'aménagement des bourgs et le bâti

LES ESPACES PUBLICS

Chacun des bourgs de la communauté de communes possède une structure et une identité qui lui sont propres. La proposition d'aménagements suppose un diagnostic approfondi au **cas par cas** : histoire des lieux, formes urbaines, géologie, matériaux, bâti, structures végétales, ... Des études ont déjà été consacrées aux entrées de bourgs. Elles ont permis la réalisation de diagnostics dans le cadre de contrats communaux d'aménagement avec le conseil général.

La signature d'une charte est cependant l'occasion d'un engagement sur des **lignes directrices communes** pour offrir une lisibilité architecturale et paysagère aux entrées et aux espaces publics: signalétique, éclairages, règles d'extensions urbaines, implantations et caractéristiques des nouvelles constructions, choix des matériaux, clôtures, hauteur des murs, en cohérence avec l'identité du Val de Besbre.

La création d'un observatoire du paysage et du patrimoine, doté d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de groupes de suivi, d'outils de diagnostic et de planification (SIG), peut favoriser la mise en place d'un plan de référence à l'échelle intercommunale. L'objectif est, ici encore, d'anticiper les dynamiques de développement, d'adopter des principes communs d'aménagement et de favoriser une articulation de bonne qualité, entre les bourgs, comme entre les différentes composantes de chacun d'entre eux.

Les entrées des bourgs

Premier contact avec le bourg, l'entrée du village est un espace - frontière où le paysage rural devient progressivement paysage urbain. Il mérite à ce titre un aménagement qui valorise son image et sécurise sa traversée. Les entrées de bourgs de la communauté de communes ont souvent un aspect routier, très minéral. Elles n'offrent pas toujours une visibilité suffisante (Diou). La place faite au piéton est insuffisante, voire inexistante. Des habitations récentes se mêlent aux bâtisses plus traditionnelles (Pierrefitte-sur-Loire), brouillant en partie l'image de l'entrée du bourg (voir supra).

La déclinaison d'**éléments de cohérence architecturale, de « végétalisation » et de sécurisation** aux entrées des bourgs permettront d'offrir un début de traversée fonctionnelle, en communication avec l'environnement immédiat, mais aussi avec une identité définie au niveau de la communauté de communes :

- principes de vigilance à l'égard de la **diffusion de l'urbanisation**, afin d'éviter les **constructions isolées**, de **mieux insérer et articuler** au bourg les **nouveaux lotissements**, très consommateurs d'espace et de réseaux et qui favorisent le mitage de l'espace,
- règles de limitation ou de régulation de l'**affichage publicitaire**, qui dénature l'esthétique des entrées de bourgs,
- harmonisation de la **signalétique**,
- mise en place d'**aménagements pour les piétons, de bandes cyclables**,

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

- création d'un **panneau d'information pour situer chaque commune** au sein de la communauté de communes sur un plan général commun ; le panneau pourra être placé dans un abri, sur un espace situé un peu au-delà de l'entrée du bourg, avec des bancs, une barrière de sécurité, des jardinières. Les panneaux seront intégrés au paysage et ne gêneront ni la vue ni le parcours piéton,
- harmonisation de l'**éclairage public**,
- harmonisation des **pieds de murs**, afin de garder un rythme régulier à l'alignement des constructions aux entrées de bourgs,
- choix de principes communs pour le choix et des matériaux et la hauteur des **clôtures**,
- **traitement paysager** des entrées de bourgs, grâce à une assez large variété des essences utilisées et à leur valorisation, etc. (voir plus loin).

Les rues et les places de villages

Le diagnostic par bourg met en lumière des dysfonctionnements qui permettent de dégager des pistes communes :

- plusieurs communes connaissent une forme de **déprise du centre au profit d'une extension urbaine en lotissements**, peu en accord avec l'identité architecturale locale, mal articulée au reste du bourg et consommatrice d'espace et d'énergie par les déplacements qu'elle implique,
- le **caractère routier** est encore très présent dans les villages, pourtant délestés du trafic de transit pris en charge par la RCEA,
- les places sont **inégalement mises en valeur**, souvent peu accessibles aux piétons, et ne remplissent pas toujours leurs fonctions de centralités.

On peut envisager plusieurs actions pour répondre à ces enjeux :

- concevoir un schéma de gestion urbaine à l'échelle intercommunale pour (cf. axe n°2) favoriser une **articulation de bonne qualité entre les différentes composantes des bourgs**,
- **réinvestir les centralités** (commerces, habitat), gage du maintien d'une identité architecturale vivante et d'une limitation de l'extension urbaine,
- **développer le caractère multifonctionnel** des places publiques et **mieux répartir la voirie** entre les différents modes : bandes cyclables, **élargissement des trottoirs** - min. 1,50 m -, accompagné de **bordures végétales** pour favoriser la promenade ; ces espaces aménagés disposeraient d'un **meublier urbain** spécifique : bancs, luminaires, jardinières, mais aussi de **plantations d'arbres** (on ne pas bétonnera pas trop au bord des routes, les bandes enherbées et les fossés constituant de véritables **corridors écologiques** - une voie piétonne sur un côté de route sera suffisant) ;
- valoriser les **éléments identitaires** (façades, bâtis traditionnel...) et s'appuyer sur eux pour repenser l'aménagement des lieux publics.

Quelques critères de sélection des essences à planter (voir le tableau inséré plus loin)

On préférera des arbres à haute tige, permettant le passage aisé des piétons. Les essences ne doivent être ni toxiques ni épineuses ni dotées d'un bois solide. On choisira des arbres de grande longévité, robustes, de préférence locaux, taillés hauts (la hauteur des troncs permettant le passage des voitures, des bus ou des camions), offrant une voûte naturelle et plantés au moins tous les 10 m, en privilégiant les racines pivotantes. Le système racinaire sera adapté aux revêtements des routes et des trottoirs et aux réseaux, notamment aux canalisations. Les qualités esthétiques à privilégier sont la floraison, les couleurs de saisons marquées, la forme de voûte plus accueillante.

Les choix réalisés pour les entrées de bourgs seront cohérents avec ceux des parcours de randonnées. Une continuité et une harmonisation seront recherchées par le choix d'espèces caractéristiques du territoire du Val de Besbre Sologne Bourbonnaise.

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Aménagements extérieurs par plantations	Lieux d'application	Formes possibles	Fonctions	Critères	Espèces possibles
Zone d'habitat : bourg - village	Entrée de bourgs	Alignement	Identité affirmée, Image positive des bourgs	Associations variées - Arbres aux couleurs de saisons marquées. Arbres dont le couvert forme une voûte	Chêne (<i>quercus robur</i>), Aulne, Orme Lisse, Saule, Hêtre pourpre, Châtaignier, Noyer, Érable Champêtre, Tilleul...selon le paysage aux alentours
	Places publiques	Arbre isolé/ îlot boisé	Espace social et ombragé	Arbres haute tige (troncs dégagés) pour laisser libre le passage piéton	Chêne, Érable Champêtre, Orme Lisse
	Bords de route / trottoirs	Haies/jardinières	Embellissement et Sécurité accrue Invitation à la promenade	Haies composées entrecoupées d'arbres plantés irrégulièrement. Arbres haute tige pour laisser libre le passage piéton et routier	Arbustes à baies et pollen - Arbres aux couleurs de saisons marquées : Hêtre Pourpre – Érable Champêtre
Zone agricole	Zone bocagère	Haies : associations arbustes/arbres	Multiples : régulation des crues, mise en valeur des parcelles, fonction de corridor écologique : abris et passage pour la faune, amortissement des traitements agricoles chimiques et valeur patrimoniale	Arbustes indigènes, à baies et à pollen, entrecoupées d'arbres plantés irrégulièrement.	Arbustes et arbres : Épine noire (prunellier), Aubépine, Charme, Chêne (<i>quercus robur</i>), Chêne sessile, Cornouiller, Érable champêtre, Hêtre pourpre Arbres mellifères : noyers, châtaigniers, tilleul
	Bâti agricole	Arbre isolé/ îlot boisé	Amélioration de l'intégration des bâtiments dans le paysage - ombre	Arbres et arbustes indigènes, caractéristiques du paysage : des bocages ou des bords de rivière selon la localisation du bâti	Chêne, aulne, Orme lisse, Tilleul, Noyers, Érable Champêtre...
Zone intermédiaire	Chemins et sentiers de randonnée	Alignement ou Arbre isolé selon les passages	Embellissement des parcours de promenade - valorisation du patrimoine paysager	Plantation d'arbres haute tige (troncs dégagés)	Peuplements mixtes :Aulne, Chêne, Saule, Peuplier noir, Orme, Frêne à proximité des zones humides – Tilleul

L'IDENTITE ARCHITECTURALE DU BATI

Les membres du groupe de travail « cadre de vie » ont fait un certain nombre de propositions :

- conseiller, encourager, aider la rénovation des logements vacants (studios) dans les bourgs (Jaligny-sur-Besbre, Chavroches, etc,...)
- accompagner la rénovation de ces logements de la création d'une centrale de mobilité (le projet, déjà bien avancé, est évoqué dans la charte de développement local)
- soutenir la présence d'artisans formés aux techniques de rénovations de bâtiments anciens, et susceptibles d'accueillir et former des apprentis,
- recenser les bâtiments d'intérêts patrimonial (anciennes fermes, dépendances, granges, manoirs etc..), évaluer le coût et la faisabilité des travaux, conseiller et aider à leur rénovation (chantiers, matériaux, conseils), proposer un service de récupération et stockage (voir l'axe stratégique n°4),
- aider les propriétaires de châteaux (ex : main d'œuvre par des chantiers de réinsertion), en contrepartie d'une ouverture limitée au public,
- sensibiliser des investisseurs.

Les **techniques de construction des bâtisses anciennes** peuvent aussi être recensées, expliquées et valorisées dans un **guide de référence** : « il faut laisser au passé ce qui n'a plus de prise sur les réalités actuelles, reprendre des techniques de moins en moins connues (pisée, terre crue,...) et **les perfectionner à la lumière des technologies d'aujourd'hui** ». « Ce guide permettra aussi d'arbitrer des choix concernant la valorisation du patrimoine bâti, pour ne pas préserver tout et n'importe quoi sous prétexte de son ancienneté ».

La rénovation assistée du bâti ancien

La préservation de l'identité du territoire dans les opérations de rénovation du bâti vernaculaire suppose aussi un engagement autour de quelques grands principes. Les participants aux ateliers réunis le 17 mars 2005 à Dompierre-sur-Besbre évoquent ainsi la réalisation d'un **livre ou d'un guide de référence** (plusieurs guides ont déjà été réalisés par le CAUE et devront être diffusés plus largement). Les opérations de rénovation, d'agrandissement ou de modification du bâti devront se faire en accord avec cette charte identitaire.

Le choix des matériaux

Les matériaux et ornements les plus utilisés sur le territoire de la communauté de communes ont été décrits plus haut dans ce document. Les interventions sur le bâti vernaculaire doivent tenir compte du milieu dans lequel elles s'inscrivent. On relève sur le territoire une large utilisation de la pierre et de la brique, parfois associées. On peut aussi les conjuguer, pour une harmonie plus contemporaine, avec des matériaux moins habituels. Dans tous les cas, la **cohérence** avec l'identité locale et le maintien d'un minimum de **diversité** doivent être recherchés. L'emploi des nouveaux matériaux, s'il peut permettre d'offrir au bâti une identité réaffirmée, mais renouvelée, ne doit pas, en effet, entraîner une standardisation des constructions ou une modification flagrante des repères architecturaux. On étudiera avec soin la pertinence de leur association avec des matériaux comme la pierre et la brique.

On peut penser à des matériaux tels que :

- le bois, matériau traditionnel, mais dont les qualités de légèreté, de solidité, de souplesse, de polyvalence d'emploi et le coût font un matériau moderne et très utilisé de nos jours. Il peut notamment être marié avec la pierre ;
- le verre assure aussi bien l'éclairage naturel que les protections physiques et thermiques de l'intérieur de la maison. Associé au bois, il permet d'alléger l'impact visuel d'une extension ;

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

- le métal, peut être associé à des matériaux de base de la construction originelle et les mettre en valeur. Son usage s'est étendu à l'ensemble des éléments des constructions ;
- le béton est facile d'utilisation ; il permet de varier les formes et les couleurs. Son usage doit être limité aux extensions de la construction de base.

Les couleurs

La couleur des façades, mais aussi des menuiseries, est un élément majeur de l'identité visuelle et architecturale du bâti. Dans le choix des tonalités pour la toiture, les menuiseries ou l'enduit, on s'inspirera de l'ambiance colorée du site et l'on prendra en compte les couleurs du bâti voisin, afin d'y insérer au mieux la construction. **L'enjeu n'est pas de reproduire à l'identique** les habitations proches, mais d'obtenir **une harmonie dans la diversité**, tout en respectant l'identité architecturale locale.

La création d'ouvertures

Au moment de la création de nouvelles ouvertures, afin d'offrir une meilleure entrée de la lumière naturelle dans l'habitation, on respectera **l'équilibre de la composition de la façade existante**. On ne recherchera la symétrie que si elle préexiste au projet. Par ailleurs, les proportions des ouvertures devront être respectées à l'heure d'en créer de nouvelles. **L'identité et la tradition** architecturale locale servent de référence. Ainsi, on se souviendra que les portes-fenêtres n'existent pas dans une maison rurale, alors qu'elles sont présentes dans les maisons de bourgs ou de maîtres. Dans tous les cas, il faut **tenir compte de la composition et des volumes de l'habitation** pour décider d'éventuelles modifications. Par exemple, l'adaptation d'une porte charretière de grange en porte-fenêtre d'habitation se fait en maintenant la lecture globale du bâtiment.

On prendra soin de conserver la trace de l'ancienne ouverture en réalisant la nouvelle maçonnerie en creux. Certains éléments constructifs traditionnels, comme les lucarnes, devront respecter les modalités locales, la constitution de la toiture et la forme globale du bâtiment.

Les extensions

Une opération de rénovation ou de réhabilitation peut passer par une extension du bâti existant. L'extension respectera **le caractère de la maison traditionnelle, ses volumes, sa composition, ses couleurs**. On peut envisager une extension comme un prolongement à l'identique du corps existant ou s'inspirer plus librement du caractère initial de la construction. Les matériaux décrits plus haut peuvent être utilisés, en s'inspirant toujours de la composition, des volumes et des choix constructifs du bâti. La véranda et la verrière offrent des exemples d'extensions contemporaines, aux volumes plus originaux et l'emploi de matériaux modernes (verres, bois) associés aux matériaux traditionnels.

⇒ D'une façon générale, la rénovation du bâti traditionnel exige une étude approfondie de l'existant. On observera les volumes, les harmonies, les ornements, les couleurs et les matériaux initiaux. On pourra les conserver ou opter pour des matériaux, des formes ou des couleurs plus contemporaines. L'enjeu réside dans le maintien d'une harmonie générale, l'insertion visuelle d'ensemble bâti et le maintien d'une qualité esthétique au service de l'identité architecturale locale.

L'intégration du bâti agricole dans le paysage

Les exploitations et les constructions agricoles sont une composante du paysage dont elles offrent des points de lecture. L'évolution des pratiques et des techniques vient parfois contrarier cependant un souci de cohérence et de qualité du bâti. Les fonctionnalités modernes se traduisent, en effet, par des bâtiments de grand volume, aux formes et aux matériaux simples.

Trois éléments majeurs sont à prendre en compte pour une meilleure intégration du nouveau bâti agricole :

- le positionnement du bâtiment,
- ses caractéristiques,
- son environnement.

Le choix du lieu d'implantation

La construction du nouveau bâtiment devra prendre en compte l'ensemble des réalités locales (villages, paysages) et s'appuyer sur les opportunités du relief ou de la végétation pour une intégration discrète et de qualité. Le bâtiment s'articulera de façon fonctionnelle et cohérente avec les bâtiments qui l'entourent et les voies de dessertes. Des critères physiques et humains entrent en compte pour le positionnement du bâtiment. L'observation de la situation du bâtiment à intégrer permettra une vision d'ensemble de l'exploitation. On s'intéressera à la topographie, à l'ensoleillement, aux vents dominants, aux ruissellements... On peut utiliser, notamment, les caractéristiques topographiques, par exemple en installant le bâtiment derrière une pente protégée. On déterminera l'occupation du terrain à bâtir, la manière dont les bâtiments sont reliés. On prendra en compte, également, l'existence de voies de communications et d'équipements publics (voirie, réseau...).

La conception du bâtiment

Tout autant que sa position, les caractéristiques du bâtiment agricole contribuent à son intégration. Surtout, c'est leur définition qui déterminera l'identité architecturale de la construction. Les proportions du nouveau bâti devront s'accorder à celles du bâti existant. On évitera les ouvertures disproportionnées pour respecter un équilibre dans la composition de la façade. On pourra agir sur la hauteur du (ou des) bâtiments construits pour donner une silhouette plus ou moins linéaire à l'ensemble et éviter un « effet masse », en variant les paramètres géométriques. La pente de la toiture sera conçue en cohérence avec l'environnement d'ensemble.

Les matériaux et les couleurs

Le choix des matériaux est déterminant pour une bonne intégration dans le bâti. Pour la toiture, le fibrociment et l'acier sont les plus courants. Tous deux peuvent être teintés. Pour les murs, on pourra avoir recours aux parpaings, à l'acier ou au bois. Ce dernier est à privilégier, à la fois pour ses qualités d'absorption, d'isolation, d'adaptabilité, de facilité d'utilisation et d'esthétique. Une réflexion au cas par cas s'impose pour la composition du bâtiment. Des associations maladroites peuvent, en effet, rendre le bâtiment trop visible. On évitera donc de multiplier les matériaux pour un même bâtiment. Une attention particulière sera portée au traitement des façades, éléments les plus visibles d'une route ou d'un point de vue.

Si le bois garde sa couleur naturelle et si les parpaings sont enduits à la chaux, le bardage métallique impose d'être peint. On choisira une tonalité qui permet au bâtiment d'être en harmonie avec le paysage et son environnement. **Les couleurs dominantes des paysages sont dans la gamme des marrons et des verts.** Selon l'environnement du bâtiment (bois, champs, ensemble bâti, terres...), **on optera pour un ton en accord avec les couleurs dominantes.** La gamme des bleu-gris et le noir s'associent ainsi avec l'ombre des végétaux, quand le gris-beige, le marron et le brun-rouge s'accordent plutôt avec les

ensembles bâtis ou les terres. Une multiplication de couleurs sur une même exploitation est à utiliser avec précaution. Enfin, les couleurs trop claires ou trop brillantes provoquent des contrastes importants.

Les abords des bâtiments

L'aménagement des abords et le traitement de la végétation offrent des opportunités intéressantes d'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Ils sont souvent le seul moyen de repenser l'intégration de bâtis plus anciens. Ainsi, il faut veiller à dissocier et valoriser les accès, traiter les limites de l'exploitation, habiller les lieux de stockage, et bien entretenir les abords de l'exploitation (empierrement...).

Les haies et les arbres favorisent l'intégration des bâtiments récents, en adoucissant le volume et en limitant « l'effet masse ». Les plantations permettent de structurer l'espace et de marquer ses limites. Le traitement de la végétation doit s'efforcer de maintenir la végétation existante. Les nouvelles plantations doivent privilégier les essences issues de la flore locale, qui sont adaptées au climat et au sol, en évitant les haies monospécifiques et en variant les espèces.

■ Fiche action n° 9. Un habitat « durable »

[Une approche articulée autour du concept de ressources : vers un habitat durable](#)

Pour inscrire les maisons neuves dans l'identité architecturale locale, tout en répondant aux objectifs de l'architecture contemporaine, on **favorisera des éléments « ressources » plutôt que des références stylistiques**. C'est ainsi vers une forme de bâti « durable », bien intégré dans une identité et respectueux d'une tradition, mais aussi fidèle aux idées contemporaines d'économie de l'énergie, que l'on tendra. Le terme de ressource s'applique aux matériaux de construction, comme à la gestion du bâti et à la recherche d'un cadre de vie urbain ou rural propice au développement et à l'épanouissement personnel. Dans cette optique, l'architecture est une ressource au service, certes à la fois d'une conservation et d'une modernisation de l'existant, mais elle comporte aussi une part d'invention et d'innovation pour se placer résolument dans ces nouveaux enjeux. Pour respecter l'identité architecturale locale, on **utilisera des matériaux locaux**. De la même façon, les nouvelles constructions **éviteront les néo-styles** (provençaux par exemple) et le pastiche.

On privilégiera **l'efficacité énergétique** dans les constructions, par exemple le recours au **bioclimatisme**. **L'ADEME** propose des aides et des économies pour les particuliers ; elle met à la disposition des propriétaires et des maîtres d'œuvres des guides de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie. L'agence y aborde les thèmes de **l'isolation, du chauffage, du choix des matériaux et de l'orientation de la maison**...Par ailleurs, **la norme HQE** devrait permettre de fournir des outils adaptés aux nouveaux défis d'une l'architecture au service de la préservation des ressources énergétiques et d'un habitat « durable ».

⇒ Applicable à compter du second semestre 2006, la nouvelle réglementation thermique vise à réduire de 15 % les consommations des bâtiments neufs par la valorisation du recours aux énergies renouvelables, la prise en compte de la conception bioclimatique, le renforcement des exigences de confort d'été et sur certains matériaux et équipements, l'incitation au traitement des ponts thermiques.

⇒ On pourra aussi orienter les appels d'offres et les marchés vers des fournisseurs respectueux de l'environnement et appliquer les mêmes exigences aux installations d'entreprises, au bâtiment, aux fournitures et services (respect des normes environnementales en vigueur, en particulier les normes HQE (Haute Qualité Environnementale) et ISO 14000).

Axe stratégique n°3 – fiches action 7 et 8 : un guide de référence.				
Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
Les espaces publics	<p>Limiter le mitage de l'espace, éviter la perte de caractère, reconquérir les centralités, mieux articuler les bourges entre eux et, au sein de chacun d'eux, leurs différentes composantes</p>	<p>La communauté de communes et l'observatoire du paysage (groupe de pilotage, groupe de travail et groupe de suivi technique) avec l'appui des collectivités territoriales et de services déconcentrés NB. Des diagnostics ont été engagés dans certaines communes le cadre de la charte d'itinéraire RCEA et de contrats d'aménagement de bourgs</p>	<p>Diagnostic, cartographie, définition de programmes (voir SIG) et projets, , rédaction et diffusion d'un guide de références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - groupe de travail, des groupes techniques - études complémentaires (utilisation d'un SIG ?) - guide de référence - projets communs 	<p>Études complémentaires (à affiner)</p> <p>Guide de référence : environ 7 000 € HT</p>
La rénovation et l'extension du bâti Le bâti agricole	<p>Fixer des règles, apporter des conseils, des aides pour préserver et valoriser l'identité d'ensemble du territoire et permettre son évolution dans la cohérence et la diversité</p>	<p>La communauté de communes et l'observatoire (groupe de travail et groupe de suivi technique) avec l'appui des collectivités territoriales et de services déconcentrés NB. Des guides techniques ont été réalisés par le CAUE</p>	<p>Rédaction et diffusion d'un guide de références</p> <p>Chantiers d'insertion (voir axe stratégique 4)</p> <p>Service d'information et de conseils (à affiner et voir fiche action 1)</p> <p>Aides (à affiner)</p> <p>Actions de communication (voir fiches 1 et 2)</p>	<p>Kiosque d'information « service »(à affiner)</p> <p>Guide de référence : environ 5 000 € HT</p>

REVUE DE PRESSE

La longue marche des Français vers des logements moins polluants (Batiweb, le 20 octobre 2005)

La menace climatique et les craintes qu'elle engendre, couplées à l'envolée des prix énergétiques, poussent un nombre croissant de Français à s'intéresser aux travaux d'amélioration énergétique de leur logement, mais leur chemin est encore trop souvent semé d'embûches, selon des experts. Les particuliers sont pourtant demandeurs d'informations, de solutions techniques et matérielles pour permettre de faire les bons choix de travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

"Nous avons acheté un pavillon datant de 1945, pas du tout isolé, chauffé au fioul avec des factures importantes. On a pensé d'abord au solaire. On a essayé de s'informer sur les énergies renouvelables sur Internet et finalement, on a adopté une solution associant solaire et chaudière à condensation", ont expliqué Catherine et Laurent Ferraris. Ce jeune couple de la région parisienne ayant trois enfants est venu témoigner de son expérience devant un groupe d'experts réunis par le Club de l'Amélioration de l'habitat (qui rassemble industriels du bâtiment et administrations) cette semaine à Paris.

Ils viennent de dépenser 18.000 euros pour isoler leur maison de 115 M2 et l'équiper d'une chaudière peu polluante et de capteurs solaires pour produire l'eau chaude. Résultat: ils vont économiser 50 à 60% sur le coût de l'eau chaude et de 25 à 30% sur celui du chauffage. Mais ils reconnaissent que cela a été difficile de trouver toutes les informations sur les aides fiscales et les entreprises compétentes. "L'univers des travaux est opaque pour les particuliers. C'est difficile de lire un devis, d'en comparer plusieurs. Il faut aller chercher l'information", confirme Eric Lagandré de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah).

Les particuliers commencent à percevoir que leur habitat est source de pollution et à s'intéresser aux énergies renouvelables, estime-t-il. Les bureaux et l'habitat représentent près de la moitié de la consommation énergétique de la France et 25% de ses émissions de CO2, principal gaz à effet de serre. Il y a urgence puisque les rejets français gaz à effet de serre se sont envolés depuis 2003 dans l'habitat privé et les bureaux: +7%, contre seulement +1% pour les transports, selon les statistiques de la Mission interministérielle à l'Effet de Serre. Afin d'informer et d'aider les particuliers dans leurs choix, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a lancé en 2003 les "Espaces info énergie", lieux d'information de proximité. "Les 185 Espaces existants sont extrêmement sollicités", a indiqué Pierre Herant, chef du département Bâtiment et urbanisme de l'Ademe. Ce réseau a informé et conseillé à ce jour un million de personnes, dont un quart ont entrepris des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements.

L'objectif est que d'ici la fin de l'année, 200 "Espaces info énergie" fonctionnent avec 310 conseillers, a précisé M. Herant. De son côté, l'Anah va lancer en 2006 des "chantiers de démonstration" de techniques et de matériaux luttant contre l'effet de serre, tandis que le ministère de l'équipement met au point le "Diagnostic de Performance Energétique". Ce certificat sera exigé à partir du 1er juillet 2006 lors de toute vente immobilière, indiquant le niveau de consommation énergétique du logement et des recommandations de travaux à effectuer.

Axe stratégique n°4

• LA VALORISATION DU PATRIMOINE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

Plusieurs chantiers d'insertion (cf. supra) ont été créés à Dompierre-sur-Besbre pour des actions de préservation et d'entretien de l'environnement et du patrimoine : entretien des chemins et des haies, nettoyage des bords de la Besbre, bâtiment, démontage et reconstruction de maisons à pans de bois. L'association AIDES et la commune étudient la faisabilité d'autres chantiers. Certains d'entre eux ont été évoqués par les groupes projets de la charte :

- récupération et stockage des matériaux des constructions en ruine sur des terrains privés ;
- ramassage et broyages de bois et branchages.

■ Fiche action n° 9. Un chantier d'insertion pour la récupération, le stockage et la réutilisation des matériaux anciens, du bois

Dans l'attente de moyens permettant la planification d'action de sauvegarde de certains bâtis, notamment agricoles, les membres de l'atelier « cadre de vie » ont souligné la nécessité de pouvoir prendre des mesures conservatoires.

- « Des bâtiments qui ont un intérêt patrimonial (anciennes fermes, dépendances, granges, manoirs,...) sont aujourd'hui délabrés »
- « Les locataires ne peuvent pas prendre en charge la gestion du patrimoine dans lequel ils vivent ou travaillent (agriculteurs, fermiers...)
- « Des propriétaires de terrains préfèrent abandonner des bâtiments que les vendre pour ne pas créer des enclaves dans leur exploitation »
- « Des propriétaires ne s'intéressent pas à leur patrimoine et ne veulent pas le vendre ».

Un chantier d'insertion pour la récupération, le stockage et la vente de matériaux pour d'autres réhabilitations a été évoqué dans le cadre d'*Equal*.

En quoi consisterait cette action et quelles seraient ses modalités ?

Seront classés "ruines" les bâtiments qui ne peuvent pas être rénovés. Le chantier "résorption des ruines" (démolition, récupération, tri des matériaux récupérés, stockage, commercialisation des matériaux anciens, réalisation de travaux paysagers) permettra de développer des initiatives de réhabilitation paysagère en les intégrant dans une démarche locale d'insertion, de formation et de création d'emploi. Les opérations de résorption des ruines, de revente des matériaux issus des démolitions et les travaux paysagers peuvent être mis en oeuvre par une association d'insertion, qui pourra alors évoluer vers un statut d'entreprise d'insertion.

Dans le prolongement des activités de ce chantier "résorption des ruines" pourrait être intégré, dans un second temps, un volet de récupération du bois et de le transformer grâce à une déchiqueteuse avant de le mettre à la vente.

Phase d'étude

- Recensement, analyse, classement des ruines présentes sur le territoire (par exemple dans le cadre des activités de l'observatoire) : anciens corps de fermes, maisons de travailleurs agricoles, de personnes « parties à la ville », bâti traditionnel,
- Prise de contacts avec les propriétaires,
- Évaluation des possibilités de réutilisation des matériaux récupérés,
- Définition de priorités d'intervention pour les ruines recensées,

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

- Étude économique du projet et propositions de montage de l'opération.

Phase de mise en œuvre

- Prise en charge du projet par la communauté de communes et une structure associative.

Phase de réalisation

Recrutement d'ouvriers, d'un chef de projet.

Phase d'organisation des parcours d'insertion

- Un chantier-école
- Un chantier d'insertion
- Un chantier professionnel.

Quels peuvent être les opérateurs et partenaires de l'opération ?

La communauté de communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise, l'association AIDES (encadrement technique et social du chantier)

L'Union Européenne (FEDER pour l'investissement ; FSE pour le fonctionnement)

Le conseil régional

Le conseil général de l'Allier

La Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Le Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER) pour la résorption des ruines

L'A.N.P.E.

La Mission Locale

La CNASEA

Des maîtres d'ouvrages privés

Les chambres consulaires

Quelles expériences ailleurs ?

La Thiérache, dans l'Aisne, en Picardie : au bout de deux ans et demi, 23 ruines avaient été résorbées sur 21 communes. Trois personnes (CES, CEC) ont réintégré le marché du travail. Deux personnes ont bénéficié de la mesure "Nouveaux Emplois - Nouveaux Services". Quatre CES ont été transformés en CEC - 30 heures. Trois CEC ont été créés.

Le projet initial prévoyait la création d'une entreprise d'insertion. Les subventions ne couvrant pas les coûts salariaux de départ, cette formule n'a pas été retenue. Une association d'insertion a été créée avec des emplois de type CES et CEC. Après une année et demi de fonctionnement et grâce à une collaboration permanente avec les représentants du secteur marchand (la CAPEB siège à son conseil d'administration), une entreprise d'insertion a pu voir le jour. Une équipe de 5 personnes (4 ouvriers et un chef d'équipe) a pris en charge le démontage des bâtiments, le tri sélectif et l'enlèvement des matériaux et des gravats et le nettoyage du terrain en fin de chantier. Les propriétaires n'ont pas contribué financièrement aux travaux de démolition. 60 % d'entre eux a signé un accord pour une démolition gratuite en échange de l'abandon des matériaux récupérés. **La commercialisation des matériaux récupérés a permis de financer les frais de fonctionnement des équipes. Deux magasiniers gèrent cette opération (dépôt ouvert au public).**

Les travaux d'aménagements paysagers font l'objet d'une facturation forfaitaire d'intervention journalière. Ils répondent à l'attente des communes rurales qui ne disposent pas toujours de main-d'oeuvre pour ces tâches.

Situation antérieure : 19 CES, 2 CEC, un CDI.

Répartition des contrats de travail au 31 décembre 1998 : 2 CDI à temps plein, un CDD d'un an à temps plein, 3 Contrats Initiative Emploi à temps plein, un Contrat Initiative Emploi à 30h, 2 Contrats Emploi Jeune à temps plein, 2 CEC à temps plein, 9 CEC à 30h, 32 CES à 20h.

Le cadre juridique d'association d'insertion (soutenue financièrement) a permis à l'opération de se donner le temps nécessaire pour gagner la confiance des élus et se faire reconnaître. Un travail en contact permanent avec les artisans du bâtiment (CAPEB) lui a permis de trouver sa place dans le milieu économique local. Des liens ont été créés avec les opérations prévues dans le cadre du Projet de Territoire de la Thiérache du Centre, en particulier en ce qui concerne les opérations d'habitat.

Axe stratégique n°4 – fiche action 9 : le patrimoine au service d'une économie solidaire				
Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
<p>La mise en place d'un chantier d'insertion pour la récupération, le stockage, la réutilisation des matériaux anciens Démolition, tri des matériaux récupérés, commercialisation, travaux d'aménagements paysagers</p>	<p>Objectif de valorisation du patrimoine : Objectif de formation et d'insertion de jeunes et d' « exclus »</p>	<p>La communauté de communes (voir colonne de droite) Une association d'insertion transformée ensuite en entreprise d'insertion</p>	<p>Un chantier-école Un chantier d'insertion Un chantier professionnel</p> <p>La commercialisation des matériaux récupérés permet de financer les frais de fonctionnement. Deux magasiniers gèrent cette opération (dépôt ouvert au public). Les travaux paysagers répondent à une attente des communes..</p> <p>Les interventions sont réalisées par le personnel de l'association et par une équipe de 5 personnes (4 ouvriers et 1 chef d'équipe). Les frais de fonctionnement sont financés par une facturation forfaitaire d'intervention journalière.</p> <p>* la résorption des ruines est un marché d'ordre privé qui passe par une négociation avec les propriétaires * les travaux paysagers sont un marché public</p>	<p>L'exemple de Thiérarche D'octobre 1995 à décembre 1996 : Investissement : 119 000 euros 85 300 euros d'apport du maître d'ouvrage 68 600 euros de la communauté de communes pour les engins et le matériel lourd 29 700 euros de l'Union Européenne (FEDER) 3 920 euros des collectivités territoriales (Département) et locales (com. de communes) Coût d'exploitation annuel ou budget de fonctionnement : environ 387 000 euros 15 500 euros d'apport du maître d'ouvrage : 73 264 euros par l'Union Européenne (FSE) 194 104 euros par la Région 32 460 euros par le Département 71 700 de la communauté de communes 1998 - Compte de résultat - Produits Financement privé : 189 300 euros (val. arrondie) 39 855 - Vente de produits 133 850 - Travaux 6770 - Etude 8 709 - Autres : variation des stocks 274 - Divers : produit gestion courante Financement public : 306 880 (valeur arrondie) 100 746 - Subventions d'exploitation 206 131 – Autres - CNASEA (salaires + formations)</p>

UN PLAN BOIS ENERGIE ?

Dans le cadre de l'atelier « cadre de vie », les membres de ce groupe proposent « l'acquisition de chaudières à silos utilisables avec du bois déchiqueté pour les futurs équipements de la communauté de communes, afin d'induire ainsi une dynamique locale (ces investissements sont en partie subventionnés par l'ADEME). Une déchiqueteuse pourrait être prise en charge par une coopérative, avec pour rôle complémentaire d'éduquer sur la taille des arbres et des haies, de préconiser des actions, etc....Ce marché potentiel constituerait une solution pour la replantation de haies et d'arbres ».

Dans un premier temps, en relation avec le chantier d'insertion des vieux matériaux, l'achat d'une déchiqueteuse pourrait être un point de départ avant l'acquisition de chaudières à silos utilisables avec le bois déchiqueté. Cet investissement ne se ferait, cependant, qu'une fois le chantier d'insertion "résorption des ruines" mis en place et fonctionnant. Et ce afin que les propriétaires soient habitués à cette idée de céder au chantier du matériel ou du bois pour que celui-ci le revende.

[L'expérience GAL Leader+ Bocage Bourbonnais l'Authentique, dans l'Allier \(2004\)](#)

L'opération permet de valoriser des déchets bois (les sous-produits de scieries et des entreprises de la deuxième transformation du bois) et d'inciter les collectivités locales et les entreprises du territoire à développer des réseaux de chaleur ? L'objectif est à la fois d'économie d'énergie, de protection de l'environnement et de développement de nouvelles activités, grâce à l'installation d'une chaudière à bois dans la communauté de communes

Le CEEA engagera une étude - action pour un état des lieux du bois énergie et la sensibilisation des acteurs. Deux volets sont prévus : une étude du potentiel en sous-produits de scieries disponibles dans la zone, avec un recensement des chaufferies à déchets-bois et des projets émergents ; un accompagnement des collectivités et des entreprises qui envisagent la création de chaudières à déchets-bois (rencontres, mobilisation des partenaires compétents, visites d'expérience, étude de faisabilité). Une étude similaire est en cours de réalisation dans le GAL Val de Sioule Forterre, dans l'Allier.

Axe stratégique n°4 – fiches action 9 (complémentaire) : Un plan bois-énergie

Quoi ?	Pourquoi ?	Qui ?	Comment ?	Besoins de financements
Un plan Bois Énergie ?	Valorisation des déchets bois, protection de l'environnement, développement de l'activité	La communauté de communes et l'observatoire (groupe de travail et groupe de suivi technique) avec l'appui des collectivités territoriales et de services déconcentrés NB. Des guides techniques ont été réalisés par le CAUE La communauté de communes avec l'appui des collectivités territoriales et des services déconcentrés Partenaires possibles : Région, Conseil Général, CEEA, ADEME, DDAF, DIREN, Associations	Ex : prise de contact avec le CEEA, porteur d'une étude sur le bois énergie. Réalisation d'une étude de faisabilité répondant aux questions sur : le réseau de chaleur, la chaufferie centrale, l'approvisionnement en combustible, le montage juridique et financier, le compte d'exploitation prévisionnel	<i>Exemple : éléments du Comité de gestion du Plan Bois Énergie des Pyrénées-Orientales</i> - Étude de faisabilité : 4800 € HT - Installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté : entre 41 000 et 83 000 € HT - Création d'une chaufferie automatique et d'un réseau de chaleur : 475 000 € HT - Création d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté : 13 640 € HT - Budget d'accompagnement annuel d'un plan bois énergie à l'échelle départementale : 94 200 €

REVUE DE PRESSE

Article de presse : " Le bois, une alternative face à la hausse du prix du fioul" (Dépêche, le 19 septembre 2005)

Article de Virginie Montet

Utilisé en copeaux ou en granulés dans des chaudières automatiques, le bois séduit de plus en plus de collectivités et de particuliers refroidis par la hausse des prix du fioul et encouragés par des aides fiscales.

Dans les Vosges, région de forte production forestière, plus d'une vingtaine de collectivités, communes ou collèges se sont équipés de chaufferies au bois ces dernières années, une tendance qui commence à toucher les particuliers, selon les professionnels interrogés. "Je ne compte plus le nombre d'appels de gens qui, apeurés par l'augmentation du fioul, songent à changer de système de chauffage", affirme-t-on chez Vivreco, un installateur spécialisé dans les énergies renouvelables à Rambervillers (Vosges). "C'est flagrant", renchérit Stéphane Castet, un conseiller d'Espace Info Energie à Epinal, "les gens ont peur de faire le plein de leur cuve. Ils se renseignent pour basculer sur le bois". Ce bureau d'informations mis en place par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a reçu le double de demandes d'informations sur le chauffage au bois cette entrée par rapport à 2004.

Très répandu dans les pays scandinaves et en Autriche, le chauffage au bois-énergie, concassé en plaquettes forestières ou compressé en granulés, n'est encore qu'un marché émergent en France. "Les systèmes automatiques d'alimentation avec un combustible bois rendu fluide et stocké dans un silo sont encore peu connus. Les gens pensent que le bois est une énergie du passé, qu'il faut remplir son poêle avec des bûches", note Stéphane Castet.

En 2004, 210 chaudières à bois automatiques ont été installées mais "en 2005 on s'attend à une forte progression, les installateurs nous disent qu'ils sont débordés", selon Jean-Christophe Pouet de l'ADEME, basée à Angers.

Le coût du combustible en granulés (autour de 200 euros la tonne hors taxes) représente une économie d'environ 30% par rapport au prix du fioul aujourd'hui, bien davantage pour les plaquettes forestières (60 euros la tonne), qui conviennent toutefois mieux aux puissantes chaufferies de collectivités, selon les professionnels. Un des principaux freins au développement de ce mode de chauffage a été jusqu'ici le coût des équipements. Installer une chaudière à bois revient à 15.000 euros en moyenne contre 6.000 pour une chaudière au fioul mais depuis 2005, le crédit d'impôt de 40% offert sur le matériel à énergie renouvelable rend l'amortissement beaucoup plus rapide.

Les convaincus sont ainsi passés à l'acte dès cet été comme cette habitante de Bouxières-aux-Chênes, près de Nancy, Catherine Rose, qui vient d'équiper sa maison: "nous avons choisi le bois pour dire stop à la machinerie politico-économique de la montée du fioul dont nous sommes victimes et aussi par conscience écologique". La ville d'Épinal qui a installé en 2002 la plus grosse chaufferie au bois de la région, chauffant des ateliers municipaux, des serres, une caserne de pompiers et un groupe scolaire affirme économiser 230.000 livres de fioul par an et éviter le rejet de 1.300 tonnes de CO2.

A la coopérative de forêts privées "Forêts et bois de l'Est", "on y croit beaucoup", affirme un responsable, Jérôme Klotz. La coopérative a investi dans un broyeur, importé du Danemark, unique machine en France capable de broyer directement en forêt 35.000 tonnes de plaquettes forestières par an.

Normandie : le retour du bois de chauffage (France 3, le 25 novembre 2005)

Article de Marc SADOUNI

Une coupe de bois dans le Marais Vernier

L'envolée du prix de l'énergie redonne de l'intérêt au bois, pour les particuliers et les collectivités.

Les énergies renouvelables reprennent toute leur place, ainsi, l'entretien du Marais Vernier fournit d'importantes quantités de bois, qui sont recyclées dans les chaudières.

Les communes donnent l'exemple

1 stère de bois égale 1 m³ de fioul. Cette équivalence en dit long sur l'intérêt suscité par le bois depuis l'envolée des prix des produits pétroliers.

La Normandie a la chance de posséder de grandes ressources forestières, et pas seulement dans les massifs; ainsi, le Marais Vernier, envahi par les taillis, fournit d'importants volumes lors des opérations de nettoyage.

Le bois de chauffage intéresse les particuliers, mais aussi, et de plus en plus, les collectivités, qui y trouvent leur compte. Jumièges économise par exemple 4000 litres de fioul par mois grâce au bois, et, en Haute-Normandie, 3 usines, 2 hôpitaux et 3 communes utilisent désormais le bois. En Basse-Normandie, l'hôpital de Falaise, dans le Calvados, et des villes comme Bayeux, et plusieurs communes de l'Orne et de la Manche sont eux aussi passées au bois.

ANNEXES

Bibliographie/ Sitographie :

Sitographie:

Thèmes généraux :

<http://cg03.fr>

<http://www.cr-auvergne.fr/>

<http://www.insee.fr>

Agriculture / Économie :

<http://www.allier.chambagri.fr/>

<http://www.cg03.fr>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

http://photo.agriculture.gouv.fr/qualite_bat_agri.html

<http://www.ademe.fr>

<http://www.assohe.fr>

<http://www.agreste.fr>

<http://www.crit.cg47.fr/default.htm>

Environnement/ Paysage / Patrimoine architectural :

<http://www.auvergne.environnement.gouv.fr/>

http://ggc.free.fr/pays_allier.htm

<http://www.cahiers-bourbonnais.com/decouvrez.php>

[http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_PEP.nsf/\\$ID_Dossier/CLAP-5DPHQF](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_PEP.nsf/$ID_Dossier/CLAP-5DPHQF)

<http://www.acteon.asso.fr/>

<http://www.fncaue.asso.fr/>

<http://www.projetdeterritoire.com>

<http://www.una-leader.org>

http://www.agevillage.com/Article/index.jsp?ARTICLE_ID=4457

<http://www.crit.cg47>

<http://www.auvergne.environnement.gouv.fr/>

http://www.sitesage.org/guides/SDAGE_LB.htm

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/>

<http://www.alliernature.asso.fr/besbre.htm>

<http://perso.wanadoo.fr/coordination.nationale/indexfr.htm>

<http://www.acteon.asso.fr/fr/sites/allier/index.php>

Bibliographie :

Agreste Allier n°1, juin 2001, recensement général agricole 2000, DDAF Yzeure.

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de l'Allier 2004-2006 (PASED), Préfecture de l'Allier, 2004.

Projet d'action stratégique de l'Etat en région Auvergne 2004-2006, Préfecture de la région Auvergne, 2004.

Charte d'itinéraire 1% paysage et développement - Route Centre Europe Atlantique Allier - Direction départementale de l'équipement de l'Allier – Décembre 2002

Charte d'itinéraire 1% paysage et développement aménagement RN7 - Direction départementale de l'équipement de l'Allier – Novembre 2000

Étude recensement des sites naturels d'intérêt majeur du département - Vers une politique départementale des espaces naturels et des paysages – Conseil Général de l'Allier – Septembre 2000.

Étude recensement des sites naturels d'intérêt majeur du département – Etude de recensement et de hiérarchisation des sites naturels d'intérêt majeur de l'Allier – Conseil Général de l'Allier – Décembre 2002.

De l'existant aux projets– PEP Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise– 02/09/2003.

La maison rurale en bocage bourbonnais ; guide pour connaître et préserver, aménager et agrandir sans trahir – CAUE Allier – Janvier 2004.

Comité de pilotage PEP– PEP Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise– 07/09/2001.

De l'existant aux projets– PEP Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise– 02/09/2003.

Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, Périmètre d'intercommunalité, DDE Allier, Juillet 2002.

Autour du canal latéral à la Loire, Jouer la carte du tourisme rural en Sologne Bourbonnaise à partir des atouts du secteur: Etat des lieux, SIVOM de Chevagnes et SIVOM de Dompierre-sur-Besbre, Janvier 2000.

Bulletin municipal de Pierrefitte-sur-Loire n°5, n°6, Janvier 2003.

Bulletin municipal de Châtelperron, 2002.

◆ Charte architecturale et paysagère ◆

Étude globale d'aménagement Pierrefitte-sur-Loire, Phase 1 : Diagnostic, Phase 2 Scénarios d'aménagement, Phase 3 : Projet final, Cabinet d'architecture – Nicole Raymond-Kneiper, Face Consulting-Annick Montoux, Jardins et paysages – Bernard et Marie Louise Guyot-Advenier, Juin 2002.

Étude globale d'aménagement de bourg, commune de Diou, DDE de l'Allier, Orientations, Étude complémentaires, Atelier Franck Hულიard – Architectes - Urbanistes, Frédéric Reynaud – Paysagistes, Stratégie et territoires – Marketing touristique et économique, Octobre 2002.

Étude globale d'aménagement de bourg, commune de Dompierre-sur-Besbre, DDE de l'Allier, Orientations, Étude complémentaires, Atelier Franck Hულიard – Architectes -Urbanistes, Frédéric Reynaud – Paysagistes, Stratégie et territoires – Marketing touristique et économique, Octobre 2002.

Étude globale d'aménagement de bourg, commune de Dompierre-sur-Besbre, DDE de l'Allier, Orientations, Diagnostic, Atelier Franck Hულიard – Architectes - Urbanistes, Frédéric Reynaud – Paysagistes, Stratégie et territoires – Marketing touristique et économique, Avril 2002.

Vers une politique départementale des espaces naturel et des paysages, Conseil Général de l'Allier, Septembre 1999.

Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise - Le donjon Val libre : Promotion touristique, SMAT Vallée de la Besbre, 2003.

Guide des visites et loisirs 2004, Comité départemental du tourisme de l'Allier.

Flâneries Artisanales en bocage bourbonnais, Chambre de métiers de l'Allier, Juin Octobre 2004.

Les entretiens réalisés

- Élus communaux:

<i>Mairie</i>	<i>Maire</i>	<i>Autres intervenants</i>	<i>Date</i>
Beaulon	Alain Lognon		24/11/04
Châtelperron	André Ratinier	"+" 1er adjoint	23/11/04
Chavroches	Marcel Virot ¹⁵		30/11/04
Diou	Christian Labille		23/11/04
Dompierre-sur-Besbre	François Colcombet		01/12/04
Jaligny-sur-Besbre	Marcel Achard		24/11/04
Liernolles	Colette Thomas		24/11/04
Mercy	Yves Noël		22/11/04
Monetay-sur-Loire		Hubert Reigneaud (architecte)	22/11/04
Pierrefitte-sur-Loire	Pascal Thevenoux		22/11/04
Saint-Léon	Marcel Thain		23/11/04
Saint-Pourçain-sur-Besbre	Bernard Lefaire		24/11/04
Saint-Voir	Jacques Pailler		23/11/04
Saligny-sur-Roudon	Roger Bardet		02/12/04
Thionne	Jean-Paul Cherasse		01/12/04
Vaumas	Philippe Gauthier		22/11/04

¹⁵ Entretien téléphonique

• **Acteurs locaux et départementaux :**

<i>Organisme / activité</i>	<i>Intervenant</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date</i>
Conseil en architecture, urbanisme et environnement : CAUE	J o c e l y n e Lamboley	Directrice du CAUE	14/12/04
Comité d'expansion économique de l'Allier : CEEA	Jean-Luc Soriano	Directeur adjoint du CEEA	15/12/04
Chambre de métiers	M. Pascal		14/12/04
Comité du Tourisme : CDT	Adrien Bussy	En charge du schéma de développement	14/12/04
Chambre de l'agriculture de l'Allier	Catherine Touret		17/12/04
Mission locale pour l'emploi, la formation, et l'insertion	M. Delassalle	Directeur de la mission locale	17/12/04
Chambre d'Agriculture : Antenne de Lapalisse	Mme Cherpin	Accompagnatrice de projet en charge du développement local	15/12/04
Conseil Général	Roland Fleury	Conseiller municipal de Molinet Conseiller général du canton de Dompierre-sur-besbre	03/12/04
Conseil général	Anne Roussat	Chargée de développement	24/01/05
Association Allier Nature	M. Laurent	Directeur de l'association	10/02/05
DDAF de l'Allier	Jean-André Guillermin	Adjoint au service « Gestion de l'Espace »	
Conseil général	Jean Southon	Directeur des systèmes d'information	10/02/2005
Association de producteurs d'agriculture biologique de l'Allier		Animateur	03/02/2005
DIREN Auvergne	Patricia Rousset	Chargée de mission Urbanisme	18/03/05
PACT ARIM Alier	Mme Patouro		05/07/2005

◆ **Charte architecturale et paysagère** ◆

Thèmes	Personne contactée	Fonction	Date
Agrotourisme	Françoise Presle	Exploitante agricole et propriétaire gestionnaire des chambres d'hôtes et tables d'hôtes à Diou	09/12/04
Agrotourisme	Valérie Lauby	Exploitante agricole (élevage volailles : vente directe et visite de l'exploitation) à St Léon	09/12/04

• **Experts extérieurs :**

Thèmes	Personne contactée	Date
Village du livre	Responsable animation	03/02/05
Roanne table ouverte	Evelyne Roussel-Armillon	10/02/05
Angoulême : infrastructure cinématographique	M.Stupar	11/02/05
Communauté de communes de l'Ardes	Guillaume Roussat	09/02/05